LES PROJECTIONS DE LA POPULATION APPARTENANT À UN GROUPE AUTOCHTONE, CANADA, 1991-2016

RAPPORT SOMMAIRE

septembre 1996

Preparé par : Mary Jane Norris Don Kerr François Nault

Section des projections démographiques Division de la démographie Statistique Canada

pour :
Andrew J. Siggner
Conseiller spécial, Statistiques de recherche
Commission royale sur les peuples autochtones

La SCHL contribue à améliorer le logement et les conditions de vie au Canada notamment en communiquant les résultats de ses recherches. Adressez-vous à la SCHL pour obtenir une liste des produits d'information disponibles sur diverses questions sociales, économiques, environnementales et techniques reliées au logement.

Composez le 1-800-668-2642 ou venez nous voir à notre site Internet : www.cmhc-schl.gc.ca

This publication is also available in English entitled Projections of the Population with Aboriginal Identity, Canada, 1991-2016, PE 0202.

Ce projet a été financé par la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) et publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) mais les vues exprimées sont celles de l'auteur et n'engagent ni la CRPA ni la SCHL.

© 1996, Société canadienne d'hypothèques et de logement

ISBN # NH15-150/2016F 0-660-95385-4

Imprimé au Canada Réalisation : SCHL



OBJECTIF

Ce rapport constitue un résumé du document de base plus détaillé et technique intitulé «Projections de la population d'ascendance autochtone, Canada, provinces/régions et territoires, 1991-2016» (Norris, Kerr et Nault, 1995), préparé à l'intention de la Commission royale sur les peuples autochtones. Le présent rapport met l'accent sur les résultats des projections; le lecteur est renvoyé au rapport de base pour l'obtention de renseignements plus détaillés sur les hypothèses et la méthode utilisées afin d'établir les estimations et les projections de la population appartenant à un groupe autochtone.

REMERCIEMENTS

Ce rapport, rédigé à la demande de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), constitue un résumé du document de base plus détaillé et technique intitulé «Projections de la population d'ascendance autochtone, Canada, provinces/régions et territoires, 1991-2016», par Mary Jane Norris, Don Kerr et François Nault. Ces projections, amorcées et parrainées par la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), ont été établies par la Section des projections démographiques de la Division de la démographie, Statistique Canada, en consultation avec Andy Siggner, qui a exercé les fonctions de gestionnaire pour le projet au sein de la Commission royale. Les personnes suivantes ont contribué au projet : H. Basque, V. Kawka, P. Johnston, N. Kopustas, J.F. Michaud, D. St-Germain, L. Wise et le regretté S. Coyne, de la Division de la démographie; M.V. George, chef, Section des projections démographiques; R. Lachapelle, directeur de la Division de la démographie et B. Laroche, ancien directeur; C. Cardillo et E. Langlet des Enquêtes post-censitaires, Statistique Canada; P. Gauvin d'Affaires indiennes et du Nord; J.P. Bourdeau de la CRPA; et S. Clatworthy de la société Four Directions Consulting Group.

Le rapport sommaire a été préparé par Mary Jane Norris, en consultation avec Jamie Angus, qui a exercé les fonctions de gestionnaire pour le rapport au sein de la SCHL. L'auteure remercie Hugues Basque, pour les graphiques, Patricia Johnston pour la relecture; Danielle St-Germain pour le traitement de texte; et Jamie Angus, Nelson Kopustas et Andy Siggner pour leurs précieux commentaires sur le rapport.

Les projections relatives à la population appartenant à un groupe autochtone ont été établies au moyen de l'information extraite de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991. Cette dernière est une enquête post-censitaire menée à l'automne de 1991, à la suite du recensement national qui a eu lieu en juin. Selon l'EAPA, environ 625 710 personnes des 1 002 675 personnes qui, dans le recensement de 1991, ont déclaré avoir une ascendance autochtone (Indiens d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) ou être inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens, ont déclaré s'identifier à ces groupes ou être des Indiens inscrits. Les ajustements de cette population, pour le dénombrement incomplet des réserves et des établissements dans le Recensement et l'EAPA, et pour le sous-dénombrement net, ont donné un nombre supplémentaire de 95 740 personnes (56 220 personnes pour le dénombrement incomplet et 39 520 pour le sous-dénombrement). On a ainsi obtenu une population de base totale de 720 600 personnes, pour cet ensemble de projections.

Les projections ont été préparées à l'aide de la méthode de la composante de la cohorte régionale de Statistique Canada : c'est-à-dire que la population de base de 1991, pour chaque groupe autochtone, est projetée selon l'âge et le sexe, au moyen d'hypothèses relatives aux composantes de croissance selon la province ou la région et les territoires, et selon le lieu de résidence (dans les réserves, hors des réserves, régions rurales et régions urbaines) sur une période de 25 ans allant de 1991 à 2016. On a formulé les hypothèses pour quatre composantes principales de croissance : la fécondité, la mortalité, la migration par province, région et territoire, par lieu de résidence (sauf pour les Inuit); et les réinscriptions ainsi que les règles qui régissent l'héritage du statut dans la Loi sur les Indiens révisée aux termes du projet de loi C-31 (on prévoit qu'elles viseront spécifiquement les populations d'Indiens inscrits et non inscrits). Les composantes ont été élaborées séparément pour les quatre principaux groupes autochtones: les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit. En consultation avec le personnel de la Commission, on a choisi quatre projections (sur 12 projections possibles) pour fournir une gamme de croissance, y compris la continuation des tendances actuelles. Les quatre projections englobent trois rythmes de croissance : lente, moyenne-lente (continuation des tendances actuelles) et rapide. Voici les points saillants des résultats des projections:

Croissance démographique:

On prévoit que la population appartenant à un groupe autochtone croîtra d'environ 373 000 personnes (52 %) au cours des 25 prochaines années,

passant d'environ 720 600 personnes en 1991 à 1 093 400, en supposant la continuation des récentes tendances démographiques. L'intervalle de la croissance projetée va de 1 071 300 à 1 207 100 en 2016. On s'attend à ce que le taux de croissance moyen annuel de l'ensemble de la population autochtone ralentisse, selon toutes les projections, pendant la période de projection

Une croissance considérable est prévue pour chaque groupe autochtone : étant donné la continuation des récentes tendances démographiques, la population inuit devrait croître le plus rapidement, passant de 37 800 en 1991 à 60 300 en 2016; le nombre d'Indiens non inscrits passera de 112 600 en 1991 à 178 400; la population des Indiens inscrits passera de 438 000 en 1991 à 665 600; et l'on prévoit que la population de Métis croîtra le plus rapidement, passant de 139 400 en 1991 à 199 400.

La Loi sur les Indiens et le projet de loi C-31

Les données démographiques et le projet de loi C-31 sont des éléments importants pour la taille et la croissance futures des populations d'Indiens inscrits et non inscrits. En ce qui concerne les Indiens inscrits, les réinscriptions touchant principalement des Indiens non inscrits (à la fois ceux ayant déclaré une ascendance et une appartenance) représentent une composante supplémentaire de la croissance démographique, compte tenu de l'ajout hypothétique d'environ 63 000 personnes pendant la période de projection. Par contre, on prévoit que la population inscrite perdra quelque 43 000 enfants, nés de parents où un parent est un Indien inscrit et l'autre ne l'est pas, pendant deux générations de mariages en-dehors du groupe, et qui ne seraient donc pas en droit de se réinscrire, en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Inversement, on projette que la population ayant déclaré une appartenance d'Indiens non inscrits, d'une part, perdra environ 16 500 personnes par l'acquisition du statut d'Indiens inscrits, d'autre part, elle enregistrera une croissance démographique appréciable des 43 000 enfants qui, n'étant pas admissibles à se réinscrire, ont été «transférés» de la population inscrite.

Structure d'âge

L'ensemble de la population appartenant à un groupe autochtone continuera à vieillir pendant la période de projection, spécialement en raison de la proportion croissante de la population dans le groupe d'âge actif plus vieux (de 35 à 64 ans). Entre 1991 et 2016, en supposant la continuation des tendances actuelles, la proportion de la population appartenant à un groupe autochtone, âgée de 0 à 14 ans, devrait décroître régulièrement de 37 % à 24 %, avec des diminutions moins prononcées dans les groupes d'âge de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans, passant de 20 % à 16 % et de 19 % à 17 % respectivement. Par contre, on s'attend à des augmentations de la proportion des groupes de personnes plus âgées, spécialement dans le groupe d'âge actif de 35 à 64 ans, qui passera de

22 % à 36 %. En ce qui concerne les personnes âgées (65 ans et plus), la proportion devrait passer de 3 % à 7 %.

Contrairement à la population canadienne en général, qui, en vieillissant, se rapproche de l'âge de la retraite, la population autochtone en vieillissant, passe de la jeunesse au groupe d'âge actif. L'âge médian de la population appartenant à un groupe autochtone devrait passer de 22,6 ans en 1991 à 32,4 ans en 2016.

En termes absolus, on s'attend à ce que la population appartenant à un groupe autochtone s'accroisse dans tous les groupes d'âge. Si les tendances actuelles continuaient, le nombre d'enfants de moins de 15 ans n'augmenterait que légèrement, passant de 263 000 en 1991 à 267 000 en 2016, en raison de la baisse de la fécondité. La population d'âge actif (de 15 à 64 ans) augmenterait considérablement, passant de 434 000 personnes en 1991 à 753 000 en 2016, surtout en raison de l'augmentation projetée dans le groupe d'âge de 35 à 64 ans; et la population âgée de 65 ans et plus, qui comptait quelque 23 000 personnes en 1991, plus que triplerait pour atteindre 74 000 en 2016.

L'étendue du vieillissement varie selon le groupe autochtone et le lieu de résidence, en raison des écarts de la fécondité, de la migration ou des hypothèses relatives à la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31).

Croissance régionale de la population

On prévoit une croissance positive pour toutes les provinces, les régions et les territoires pendant la période de projection (tendance actuelle avec migration). La taille relative des populations régionales appartenant à un groupe autochtone devrait changer pendant la période de projection. En 1991, l'Ontario était clairement la province ayant la plus grande population autochtone (environ 143 000 personnes); elle était suivie de la Colombie-Britannique (121 000 personnes) et de l'Alberta (118 000 personnes). En 2016, si les tendances et la migration actuelles se poursuivent, la population autochtone de l'Ontario et de l'Alberta devraient dépasser 200 000 personnes; ces provinces seront suivies de la Colombie-Britannique avec 187 100 personnes.

Compte tenu de la contribution des tendances actuelles, l'ensemble de la population autochtone dans le grand Nord devrait s'accroître, passant de 70 000 en 1991 à 106 000 en 2016; dans le moyen Nord, de 190 000 à 289 000; et au sud, de 460 000 à 698 000.

Croissance démographique selon le lieu de résidence

La croissance prévue des populations autochtones varie selon leur lieu de résidence. Par exemple, en supposant la continuation des tendances et de la migration actuelles, on prévoit que la population d'Indiens inscrits croîtra le plus rapidement dans les réserves (64 %), passant d'environ 254 600 personnes en 1991 à 418 700 personnes en 2016; on prévoit

qu'elle diminuera considérablement dans les régions rurales hors des réserves (32 %), passant de 34 900 personnes à 23 800, en raison de l'immigration nette; et l'on s'attend à ce qu'elle croisse considérablement dans les régions urbaines (50 %), passant de 148 500 personnes à 223 100.

Compte tenu des chiffres prévus, la proportion d'Indiens inscrits vivant dans des réserves pourrait augmenter, passant de 58 % en 1991 à 63 % en 2016, alors que la proportion d'Indiens vivant dans les régions urbaines demeurerait relativement stable (autour de 34 %) et, dans les régions rurales, le nombre diminuerait, passant de 8 % à 4 %.

Proportion de la population

On s'attend à ce que la part de la population d'ascendance autochtone et appartenant à un groupe autochtone au Canada augmente au cours des 25 prochaines années. Étant donné la continuation des tendances actuelles, la proportion de la population appartenant à un groupe autochtone au Canada pourrait augmenter, passant de 2,6 % en 1991 à 3 % en 2016 (dans le cadre de la projection nationale de la croissance moyenne au Canada) (Norris et coll., 1995).

En ce qui concerne les proportions par région, on prévoit clairement que les Territoires du Nord-Ouest conserveront leur proportion la plus élevée de la population régionale appartenant à un groupe autochtone (63 % en 2016); ils seront suivis du Manitoba (14 %) et de la Saskatchewan (13 %), alors que le Québec et l'Ontario devraient conserver la plus faible proportion de la population appartenant à un groupe autochtone (un peu plus de 1 % en 2016).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION
CHAPITRE 2 - MÉTHODE
CHAPITRE 3 - POPULATION DE BASE 3
Données sur l'origine ethnique et l'appartenance 3
Évaluation et ajustement des données de l'EAPA 3
Populations de base selon les groupes autochtones et la population autochtone totale
CHAPITRE 4 - HYPOTHÈSES RELATIVES AUX PROJECTIONS 6
Hypothèses en matière d'appartenance 6
Composantes des hypothèses de croissance 6
Hypothèses relatives au projet de loi C-31
CHAPITRE 5 - CHOIX DES SCÉNARIOS DE PROJECTION 10
CHAPITRE 6 - RÉSULTATS DE LA PROJECTION 11
Taille et croissance de la population
Composante de la croissance démographique
Incidences du projet de loi C-31 sur la population projetée
Structure selon l'âge et le sexe
Groupes d'âge choisis
Projections régionales
Répartitions selon le lieu de résidence
CHAPITRE 7 - PROJECTIONS SELON LES ZONES NORD ET SUD 32
Établissement des projections Nord et Sud
Tendances
Hypothèses
Résultats
CHAPITRE 8 - COMPARAISON AVEC LES PROJECTIONS PRÉCÉDENTES 34
CHAPITRE 9 - LIMITES DES PROJECTIONS
Disponibilité des projections inédites
RÉFÉRENCES 37
NOTES 39
ANNEXE A TABLEAUX RÉCAPITULATIFS A-1
ANNEXE B COMPOSANTES DES HYPOTHÈSES RELATIVES À B-1 LA CROISSANCE
NOTES - ANNEXE

LISTE DES FIGURES

Diagramme	1 : Résumé des scénarios de croissance de la projection
Figure 1 :	Indiens réinscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada,
Figure 2a :	Structure selon l'âge et le sexe de la population appartenant
Figure 2b:	Structure selon l'âge et le sexe de la population appartenant
Figure 3 :	Répartition en pourcentage de la population appartenant à
Figure 4 :	Population appartenant à un groupe autochtone selon les
Figure 5 :	Répartition de la population appartenant à un groupe
Figure 6 :	Importance relative de la population appartenant à un

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Population de l'EAPA et ajustements pour les réserves ayant
Tableau 2 :	Projections générées par la combinaison des hypothèses relatives 11 aux composantes selon le groupe ayant déclaré une appartenance autochtone, Canada, 2016
Tableau 3a :	Population appartenant à un groupe autochtone et taux de
Tableau 3b :	Population appartenant à un groupe autochtone et un taux de
Tableau 4 :	Population appartenant à un groupe autochtone selon les
Tableau 5 :	Répartition régionale de la population appartenant à un groupe 28 autochtone selon le total de la population autochtone et le groupe autochtone, projection 1 (sans migration) et projection 2 (avec migration) pour le Canada, les provinces et les territoires, de 1991 à 2016
Tableau 6 :	Répartition selon le lieu de résidence de la population
Tableau 7 :	Répartition en pourcentage de la population appartenant à un
Tableau 8 :	Projections nord-sud de la population appartenant à un groupe

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

Ce rapport constitue un résumé du document de base plus détaillé et technique intitulé «Projections de la population d'ascendance autochtone, Canada, provinces/régions et territoires, 1991-2016», que l'on peut se procurer auprès de la SCHL. Il met l'accent sur les résultats de la projection; on renvoie le lecteur au rapport de base pour l'obtention de détails relatifs aux hypothèses et à la méthodologie utilisées lors de l'établissement des estimations et des projections concernant les populations appartenant à un groupe autochtone.

On a établi les projections ayant trait à la population appartenant à un groupe autochtone au moyen des renseignements extraits de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) 1991¹. Celle-ci est une enquête post-censitaire menée à l'automne de 1991, après le recensement national de juin. Le présent rapport se fonde sur cette enquête pour ce qui est de la définition de la population pour l'année de base de la projection démographique. Étant donné que l'EAPA mesure la population autochtone d'une façon différente que le Recensement, la taille de la population autochtone projetée est substantiellement différente de ce qui a été indiqué ailleurs².

Pour la première fois, l'EAPA a comporté une question sur la déclaration volontaire. En outre, cette question diffère de celle portant sur l'ascendance culturelle dans le recensement national. Le recensement a demandé aux Autochtones d'indiquer à quel groupe culturel appartenaient leurs ancêtres, mais l'EAPA demande aux mêmes personnes si elles s'identifient à ces ancêtres.

Selon l'EAPA, quelque 625 710 personnes parmi les 1 002 675 personnes qui, dans le Recensement de 1991, avaient déclaré être d'ascendance autochtone ou être inscrites aux termes de la *Loi sur les Indiens*, ont indiqué qu'elles s'identifiaient

à ces ascendances ou étaient des Indiens inscrits. Un grand nombre de personnes qui avaient déclaré dans le Recensement de 1991 être d'ascendance autochtone ou être inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens ont été choisies pour l'EAPA puis on leur a posé la question portant sur l'appartenance voir le graphique 1 à l'annexe. La Commission royale sur les peuples autochtones a demandé d'établir un ensemble de projections pour la population qui s'est identifiée à ses ascendances autochtones.

Des projections ont été établies pour les personnes qui s'identifient à l'un des groupes suivants : (i) la population d'Indiens d'Amérique du Nord, (ii) les Métis, et (iii) les Inuit. En ce qui concerne la population d'Indiens d'Amérique du Nord, les membres de ce groupe sont davantage délimités en fonction du statut légal, c'est-à-dire s'ils sont inscrits ou pas (comme le définit la Loi sur les Indiens)³. En ce qui concerne chaque groupe, des projections distinctes sont établies pour les régions du pays — les provinces et les territoires sont soit séparés ou groupés — et elles sont davantage ventilées selon le lieu de résidence (c.-à-d. dans les réserves, hors des réserves, régions rurales et régions urbaines). Le graphique 2 figurant à l'annexe donne une brève description de ces projections pour chaque groupe autochtone.

Ces projections ne sont pas des prévisions — leur précision dépend de la fiabilité de la population de base et du degré auquel les hypothèses relatives aux composantes du changement démographique, telles que la fécondité et la mortalité, représentent les tendances futures. Par conséquent, avant la présentation des résultats des projections, on explique la méthodologie utilisée pour la projection et l'établissement de la population de base et des hypothèses ayant trait aux composantes. Un aperçu plus détaillé est présenté dans le rapport technique.

CHAPITRE 2 - MÉTHODE

Les projections ont été préparées à l'aide de la méthode de la composante de la cohorte régionale⁴. À cette fin, on examine une analyse séparée de chaque composante du changement démographique — fécondité, mortalité et migration — au moven des paramètres démographiques appropriés. Ces paramètres, d'habitude sous forme de taux et de ratios, sont extrapolés, puis ajoutés ou appliqués à la population de base, en commençant par l'année 1991. Les répercussions du projet de loi C-31, qui constitue un amendement de la Loi sur les Indiens, sont aussi directement examinées dans le présent rapport, parce que des nombres substantiels de personnes se sont réinscrites en vertu de la Loi, et l'admissibilité à l'inscription des générations futures est affectée. Le résultat, c'est une population projetée jusqu'à l'an 2016, selon l'âge

et le sexe pour chaque région et selon le lieu de résidence. On obtient les chiffres à l'échelle nationale en regroupant ces projections pour les régions et les lieux de résidence, pour chaque année.

Les projections suivantes représentent les tendances futures seulement dans la mesure où leurs hypothèses sous-jacentes sont vraies en ce qui concerne la fécondité, la mortalité et la migration. Par conséquent, on propose un certain nombre de solutions de rechange, y compris trois hypothèses relatives à la fécondité, deux hypothèses concernant la mortalité, deux hypothèses touchant à la migration interne et une hypothèse ayant trait aux Indiens réinscrits et aux naissances en vertu du projet de loi C-31.

CHAPITRE 3 - POPULATION DE BASE

La précision de toute projection dépend de la fiabilité de la population de base ainsi que du degré auquel les hypothèses sous-jacentes relatives aux composantes représentent la tendance réelle. L'évaluation de la fiabilité de la population de base dans les projections touchant aux Autochtones comprend deux éléments : les limites des données sur l'ascendance ethnique ou l'appartenance, et les problèmes de couverture qui, dans le Recensement de 1991 et l'EAPA, affectent les chiffres de population. Dans le cas du dernier facteur, les données sur l'EAPA ont été évaluées et ajustées afin qu'on puisse dériver des populations de base appropriées pour les projections.

Données sur l'origine ethnique et l'appartenance

Les analystes de Statistique Canada ont reconnu depuis longtemps les difficultés d'établissement de données quantitatives sur la taille de la population autochtone au Canada (Boxhill, 1984; Pryor, 1984). En ce qui a trait aux limitations inhérentes associées aux données sur l'ascendance ou l'origine culturelle, Boxhill souligne à quel point la recherche sociale dépend de l'«autoidentification subjective». Les analyses des résultats des recensements précédents montrent à quel point les réponses à la question sur l'origine ethnique peuvent être versatiles. En outre, le nouveau concept d'«auto-appartenance» sur lequel se fondent ces projections est probablement aussi vulnérable aux fluctuations de la réponse avec le temps. Il est impossible de prévoir quelle sera la réponse lors des recensements futurs.

Évaluation et ajustements des données de l'EAPA

Afin de dériver une population de base fiable pour les projections, il a été nécessaire d'ajuster la population de l'EAPA de 1991 selon l'âge et le sexe, en raison des problèmes de qualité des données associés principalement au dénombrement incomplet et au sous-dénombrement pendant le recensement de 1991 et l'EAPA. Cependant, avant de présenter comment on a ajusté la population, voici un bref

aperçu des chiffres non ajustés publiés de population autochtone dans le Recensement de 1991 et l'EAPA

Population non ajustée

Dans le Recensement de 1991, environ 4 % de la population du Canada (1 002 675 personnes) ont déclaré être d'ascendance autochtone. Cela comprenait 783 980 personnes déclarant une ascendance d'Indiens d'Amérique du nord, 212 650 déclarant une ascendance métisse, et 49 255 déclarant une ascendance inuit⁵. Ces chiffres sont substantiellement supérieurs aux chiffres respectifs provenant de l'Enquête auprès des peuples autochtones, un peu plus de 2 % de la population du Canada ayant déclaré qu'elle s'identifiait à son ascendance autochtone. D'après l'EAPA, la définition de la population autochtone est substantiellement plus étroite que celle du recensement, étant donné que seulement environ 58 % des Indiens d'Amérique du Nord (460 680), 64 % des Métis (135 265) et 74 % des Inuit (36 215) font partie de la population de base de l'EAPA6.

Population omise en raison du dénombrement incomplet et du sous-dénombrement

Les habitations ou les personnes omises en raison de problèmes de «couverture» rencontrés à la fois dans le Recensement de 1991 (qui a joué le rôle de base de sondage) et dans l'EAPA, affectent les chiffres de population. Certains établissements et réserves indiens ont été soit partiellement ou incomplètement dénombrés, parce que le dénombrement était soit interdit ou interrompu avant d'être achevé; il était en retard ou il était de qualité telle que les données recueillies ont été considérées inadéquates. De plus, des erreurs se sont produites en raison du sous-dénombrement en général, lorsque des habitations ou des personnes étaient omises. Compte tenu de ces problèmes, on a estimé qu'un total de 95 740 personnes avaient été omises, comme suit : en raison du dénombrement incomplet des réserves et des établissements, 34 340 personnes ont été omises dans le Recensement et 21 880 autres personnes dans l'EAPA; étant donné le sous-dénombrement

Tableau 1 :
Population de l'EAPA et ajustements pour les réserves ayant fait l'objet d'un dénombrement incomplet et pour le sous-dénombrement, selon le groupe autochtone, Canada, 1991

	Population	appartenant à un g	roupe autochtone	Augmentation e attribu		
Population autochtone (EAPA)	Chiffre de l'EAPA de 1991 (non ajusté)	Ajusté pour dénombrement incomplet	Ajusté pour dénombrement incomplet et sous- dénombrement	Ajustement pour dénombrement incomplet	Ajustement pour sous- dénombrement	Tous les ajustements (dénombrement incomplet et sous- dénombrement) ⁴
Indiens d'Amérique du Nord ¹	А	В	С	D	E	F
Statut ¹	353 055	406 755	438 030	15,2	8,9	24,1
- Dans les réserves ²	175 120	228 365	254 580	30,4	15,0	45,4
- Hors des réserves	177 940	178 395	183 455	0,3	2,8	3,1
Non inscrits ¹	107 625	109 050	112 640	1,3	3,3	4,7
Métis ¹	135 260	136 070	139 395	0,6	2,5	3,1
Inuit ¹	36 215	36 250	37 825	0,1	4,3	4,4
Total de la population autochtone sans comptages multiples ³	625 700	681 940	720 650	9,0	6,2	15,2
Total de la population autochtone avec comptages multiples	632 160	688 130	727 895	8,8	6,3	15,1
Ajustements	S/O	56 220	95 740			

Notes:

- Les nombres relatifs aux groupes autochtones ci-dessus contiennent quelques comptages doubles mineurs donnant plus d'une réponse d'appartenance (p. ex. les personnes donnant une appartenance de Métis et d'Indiens d'Amérique du Nord et la réponse au statut sont comptées à la fois comme des Métis et des Indiens d'Amérique du Nord).
- 2. La définition de «dans les réserves» requise pour la Commission royale est légèrement différente de la définition du Recensement car elle comprend quelques collectivités autochtones supplémentaires qui sont affiliées aux bandes indiennes. Pour obtenir une liste complète de ces collectivités supplémentaires, se reporter à l'annexe B.
- 3. Le total de la population autochtone sans comptages multiples ne comporte pas de double compte des réponses relatives à l'appartenance autochtone. Par conséquent, la somme des chiffres relatifs aux groupes individuels ne s'élève pas à ce total.
- 4. Tous les ajustements comprennent a) le dénombrement incomplet des réserves et des autres collectivités autochtones; et b) les ajustements pour le sous-dénombrement de la population vivant dans les réserves participantes ou dans des régions hors des réserves.

Source : Données non ajustées : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, tableaux spéciaux.

Données ajustées : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des projections démographiques.

dans le Recensement de 1991 (fondé sur la contre-vérification des dossiers), quelque 26 980 personnes ont été omises dans les réserves et les établissements, et 12 540 autres personnes hors des réserves.

Population ajustée

Le tableau 1 présente la population de base de l'EAPA avant et après les ajustements effectués en consultation avec le personnel de la Commission et les spécialistes de la méthodologie de l'EAPA.

Dans l'ensemble, le plus grand ajustement est associé à la population inscrite vivant dans les réserves, qui a été augmentée de 45,4 %, dont 30,4 % sont attribuables au dénombrement incomplet et 15 % au sous-dénombrement. La population d'Indiens inscrits hors des réserves n'est ajustée que de 3,1 %, les Indiens d'Amérique du Nord non inscrits de 4,7 %, les Métis de 3,1 % et les Inuit de 4,4 %7. Dans l'ensemble, la population totale d'ascendance autochtone a été ajustée vers le haut, passant de 625 700 à 720 650.

Populations de base selon les groupes autochtones et la population autochtone totale

Pour cet ensemble de projections, la population de base est la population ajustée de l'EAPA de 1991, selon l'année d'âge (0, 1, 2..., 74, 75+), le sexe, la région, le lieu de résidence et le groupe autochtone. Les chiffres totaux de la population de base sont présentés au tableau 1, au niveau du Canada, pour chacun des quatre groupes autochtones, c'est-à-dire (i) l'état de la population des Indiens d'Amérique du Nord inscrits, vivant dans les réserves et hors des réserves, (ii) la population des Indiens d'Amérique du Nord non inscrits, (iii) les Métis et (iv) les populations inuit. Lors de l'EAPA, un faible pourcentage — moins de 1 % du total de la population autochtone — a déclaré plus d'une réponse relative à l'appartenance autochtone⁸. Dans la population non ajustée de l'EAPA de 625 700 personnes,

environ 4 000 personnes ont déclaré l'appartenance aux groupes d'Indiens d'Amérique du Nord (non inscrits) et de Métis, 1 660 personnes ont déclaré l'appartenance aux groupes d'Indiens d'Amérique du Nord (inscrits) et de Métis, quelque 400 personnes ont déclaré être des Indiens d'Amérique du Nord et des Inuit; 245 personnes ont déclaré être à la fois des Inuit et Métis, et moins de 100 personnes ont déclaré être des Indiens d'Amérique du Nord, des Métis et des Inuit. Après ajustement pour les réponses multiples ainsi que pour le dénombrement incomplet et le sous-dénombrement, la population totale finale ajustée pour l'année de base 1991 atteint 720 650 personnes en ce qui concerne la population autochtone totale. Sans ajustement pour les réponses multiples, le total des quatre groupes autochtones s'est élevé à 727 900 personnes (tableau 1, colonne C).

CHAPITRE 4 - HYPOTHÈSES RELATIVES AUX PROJECTIONS

Dans ces projections démographiques, des hypothèses ont été élaborées pour quatre composantes principales de croissance : la fécondité, la mortalité, la migration, selon le lieu de résidence et la province ou la région, ainsi que la réinscription en vertu du projet de loi C-31 et les règles de la *Loi sur les Indiens* qui régissent l'héritage du statut. Les projections relatives à la fécondité et à la mortalité sont établies pour tous les groupes autochtones, mais la composante du projet de loi C-31 devrait affecter la croissance des populations indiennes inscrites et non inscrites, et l'on prévoit que la migration influencera tous les groupes autochtones à l'exception des Inuit.

Outre les hypothèses ayant trait aux composantes, des hypothèses implicites concernant l'appartenance sous-tendent les projections des populations appartenant à un groupe autochtone. Avant de formuler les hypothèses sur les composantes, nous présentons une discussion des hypothèses concernant l'appartenance.

Hypothèses en matière d'appartenance

Les projections comportent deux principales hypothèses implicites d'appartenance, à savoir :

- 1. Que l'appartenance est héritée (c'est-à-dire que toute la progéniture des personnes qui ont déclaré être d'ascendance autochtone en 1991 le fera aussi à l'avenir, et, de plus, elle déclarera s'identifier aux mêmes ascendances autochtones); et
- 2. Que l'appartenance peut être acquise mais non pas perdue pendant la période (c'est-à-dire qu'outre la progéniture mentionnée ci-dessus, d'autres personnes qui ne se sont identifiées à aucun groupe autochtone en 1991 le feront à l'avenir).

Par exemple, dans le cas des projections relatives au projet de loi C-31, on suppose qu'à l'avenir, les réinscriptions proviendront de la population qui ne déclare pas actuellement être d'ascendance autochtone; et que ces personnes, nées d'Indiens inscrits, mais qui ne sont pas admissibles au statut

d'Indien inscrit en raison des règles du projet de loi C-31 qui régissent l'héritage, déclareront quand même avoir une ascendance d'Indien d'Amérique du Nord.

Composantes des hypothèses de croissance

On a élaboré des hypothèses pour les trois composantes de croissance : la fécondité, la mortalité et la migration interne. L'annexe B contient des détails sur l'élaboration de la projection de chaque composante, les niveaux et les tendances passées, ainsi que les hypothèses relatives aux composantes.

Les hypothèses relatives à chacune des trois composantes sont brièvement résumées de la façon suivante :

Hypothèses de fécondité

Deux hypothèses de fécondité établies pour chaque groupe peuvent être résumées comme suit : d'après l'hypothèse de la décroissance rapide, jugée être la plus plausible, la fécondité convergera au-dessous du niveau de remplacement de l'indice synthétique de fécondité de 2,1 enfants par femme, pour la plupart des sous-populations autochtones en 2016; d'après l'hypothèse du niveau constant, qui représente un écart évident des tendances récentes, on prévoit que le niveau de fécondité restera constant aux niveaux observés en 1991, pour chaque groupe autochtone (voir le tableau 2), ce qui représente, dans les projections actuelles, une limite supérieure de fécondité.

Hypothèses de mortalité

On a élaboré deux hypothèses de mortalité pour chaque groupe autochtone, selon le lieu de résidence, pour l'ensemble du Canada. Les hypothèses peuvent être résumées comme suit : d'après l'hypothèse de mortalité décroissante, on suppose que l'espérance de vie à la naissance augmentera, bien que les projections demeurent inférieures à la moyenne canadienne, quelle que soit la population autochtone. D'après l'hypothèse de mortalité constante, considérée comme peu

probable à la lumière des récentes tendances, les taux de survie pour 1991 sont maintenus constants tout au long de la période de projection pour tous les groupes autochtones, quelle que soit la région géographique, et ils représentent une limite supérieure de la mortalité dans les projections.

Hypothèses de migration interne

Les composantes de la migration interne comportent deux ensembles géographiques: interprovincial/régional et lieu de la résidence (dans les réserves, régions rurales et urbaines hors des réserves). Des projections relatives à la migration ont été établies pour trois des quatre groupes autochtones: les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Métis. Dans le cas des Inuit, nous avons supposé que la migration était nulle car nous avons considéré que la migration entre les quatre grandes régions comme composante de croissance pour la population inuit était négligeable (Clatworthy, 1994).

Nous avons employé, dans les projections, deux ensembles d'hypothèses de migration, par région et par lieu de résidence : la migration zéro et la continuation des comportements migratoires actuels, fondés sur la période de 1986 à 1991, maintenus constants pendant la période de projection. En ce qui concerne les Indiens inscrits, la continuation des comportements migratoires actuels selon le lieu de résidence, pendant la période de projection, donne les résultats suivants : les réserves enregistrent de nets accroissements démographiques, les régions rurales enregistrent des pertes considérables, et les régions urbaines connaissent une émigration nette relativement faible. En ce qui a trait aux Indiens non inscrits et aux Métis, on prévoit l'accroissement démographique attribuable à la migration dans les régions urbaines, accompagné de pertes correspondantes dans les régions rurales, pendant la majeure partie de la période de projection. Les hypothèses de migration interprovinciale reflètent la continuation des comportements migratoires observés pour chaque groupe autochtone pendant la période de 1986-1991: pour les Indiens inscrits, c'est la continuation de la tendance à l'émigration «vers l'Ouest», dans laquelle on prévoit des afflux nets de migrants pour l'Alberta et la Colombie-Britannique tout au long de la période de

projection de 25 ans; en ce qui concerne les Indiens non inscrits, on suppose la continuation des afflux nets de migrants en Ontario, en Alberta et dans les Territoires; et pour la population métisse, on prévoit une émigration nette continue de l'Ontario, et des afflux nets en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires.

Hypothèses relatives au projet de loi C-31

Outre les données démographiques, les modifications apportées à la Loi sur les Indiens par le projet de loi C-31 sont aussi des facteurs importants, pour la taille et la croissance futures des populations d'Indiens inscrits et non inscrits. Pour ce qui est des Indiens inscrits, la réinscription des Indiens non inscrits (ayant à la fois une ascendance et une appartenance) représente une composante supplémentaire de la croissance démographique, compte tenu des afflux actuels et prévus des personnes réinscrites; par contre, les enfants qui sont nés de parents où un parent est un Indien inscrit et l'autre ne l'est pas, pendant deux générations de mariage en-dehors du groupe, représentent une perte pour la population parce qu'ils ne sont pas admissibles à la réinscription en vertu de la Loi sur les Indiens. À l'inverse, la population ayant une appartenance d'Indiens non inscrits devrait, d'une part, perdre des personnes par la réinscription comme Indiens inscrits et, d'autres part, gagner une population considérable des enfants qui, n'étant pas admissibles au statut, sont transférés de la population inscrite.

Indiens réinscrits en vertu du projet de loi C-31

Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* par le projet de loi C-31 en juin 1985 prévoient le rétablissement du statut d'Indien aux personnes (et à leurs enfants) qui l'avaient perdu aux termes de la Loi précédente. Le fait d'ajouter des personnes à la population inscrite, en raison de ces réinscriptions, non seulement augmente la taille de la population des Indiens inscrits, mais aussi entraîne la diminution du nombre d'Indiens non inscrits, une proportion importante de cette dernière population acquérant le statut.

Au cours des dix dernières années, le nombre annuel des Indiens réinscrits en vertu du projet de loi C-31 s'est accru, passant d'environ 1 600 par an en 1985 à un sommet d'environ 20 600 par an en 1987. Puis ce chiffre a chuté pour s'établir à environ 5 400 personnes par an en 1993. Selon les dernières données du Système d'information sur la réintégration d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), le nombre des Indiens réinscrits s'élevait à environ 4 700 Indiens en 1994. Ainsi, de 1985 à 1994, environ 96 000 personnes se sont réinscrites dans le cadre des modifications.

En général, la répartition selon l'âge et le sexe des Indiens réinscrits aux termes du projet de loi C-31 continue à être très différente de celle de la population des Indiens inscrits. La répartition est passée d'une population qui, en 1985, était très asymétrique avec prépondérance des femmes, spécialement à des âges avancés, à une population qui est devenue beaucoup plus symétrique ces dernières années. Le nombre de femmes réinscrites dépassait encore celui des hommes, mais à un degré considérablement moindre.

Hypothèses relatives à la réinscription

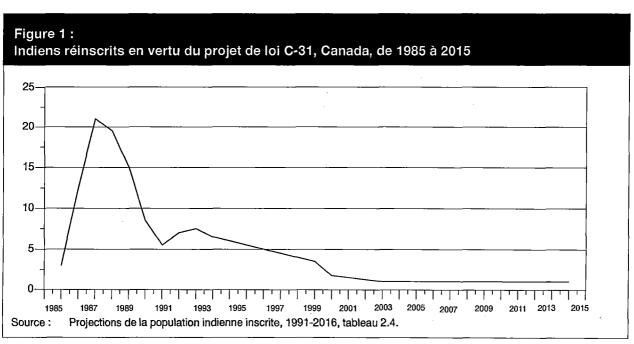
L'hypothèse relative au nombre futur des réinscriptions a été élaborée en consultation avec le personnel d'AINC. On prévoit que le nombre d'Indiens réinscrits diminuera progressivement, passant d'environ 6 000 Indiens réinscrits en 1995 à 1 800 en 2002 (figure 1). Après 2002, on suppose que le nombre de requérants diminuera de 1 800 à 1 000 par an en 2006, et qu'il demeurera constant par la suite, ce qui donne un nombre

prévu de 47 300 réinscriptions pour la période de 1995 à 2016. Ce chiffre prévu, combiné aux 96 000 réinscriptions enregistrées en 1985-1994, donne un total général d'environ 143 300 personnes qui pourraient être réinscrites aux termes de la *Loi sur les Indiens* modifiée, pour la période allant de 1985 à 2016. Le nombre total de réinscriptions prévu pour la période de 1991 à 2016 est de 69 300, dont 91 %, soit 63 200 personnes, ont été ajoutées à la population d'Indiens d'Amérique du Nord inscrits. Environ 30 % des Indiens réinscrits ont été affectés à la population vivant dans les réserves.

On estime que la plupart des personnes réinscrites proviennent et continueront à provenir de la population d'Indiens non inscrits. On suppose que parmi les quelque 63 000 personnes qui viendraient s'ajouter au groupe d'Indiens inscrits à titre d'Indiens réinscrits, entre 1991 et 2016, près d'un quart de ces personnes (16 500) proviendrait de la population ayant déclaré une appartenance d'Indien non inscrit et l'on suppose que les autres trois quarts proviendraient de la population ayant déclaré une ascendance d'Indiens non inscrits⁹.

Règles régissant l'héritage du statut dans le projet de loi C-31

En raison des règles introduites au moyen du projet de loi C-31, la taille projetée de la population d'Indiens inscrits au Canada sera fortement influencée par les taux futurs de mariage



en-dehors du groupe. Autrement dit, le projet de loi C-31 comprend un ensemble de règles relatives à la descendance, qui établissent l'admissibilité au statut d'Indien à la naissance. Ces règles prévoient deux classes d'Indien inscrit : la première est admissible à s'inscrire en vertu de l'article 6(1) de la Loi sur les Indiens du Canada, et la deuxième est inscrite aux termes de l'article 6(2). Selon l'ensemble des règles ayant trait à la descendance, qui établissent l'admissibilité au statut d'Indien à la naissance, sur la base du mariage en-dehors du groupe à des personnes non inscrites, la progéniture issue de combinaisons parentales où un parent n'est pas inscrit et un parent l'est (ou admissible à l'inscription) en vertu de l'article 6(2) du projet de loi C-31, n'est pas admissible à s'inscrire comme Indien (Clatworthy, 1994:3). Ainsi, dans le modèle de projection, fondé sur les hypothèses relatives au mariage en-dehors du groupe, les enfants nés d'Indiennes inscrites qui, aux termes du projet de loi C-31, ne sont pas en droit d'être réinscrits, sont transférés au groupe d'Indiens non inscrits, ce qui représente une perte démographique pour le groupe d'Indiens inscrits, mais une augmentation potentielle pour le groupe d'Indiens non inscrits.

Hypothèses relatives à l'héritage du statut aux termes du projet de loi C-31

Compte tenu de la recherche effectuée par M. Clatworthy, le modèle de projection « transfère », pendant la période de projection, une proportion croissante de tous les enfants de la population d'Indiens inscrits directement à la population d'Indiens d'Amérique du Nord non inscrits. En supposant que le taux de mariages en dehors du groupe demeure constant à 25 %, Clatworthy estime que la proportion de la population conservant le statut à la naissance passerait d'environ 92 % au début de la période de projection à environ 75 % à la fin. Autrement dit, la proportion d'enfants, nés d'Indiennes inscrites, qui sont assimilés à la population d'Indiens non inscrits devrait augmenter de 8 % à 25 %. Sur la base de ces hypothèses, près de 43 000 enfants nés d'Indiens inscrits seraient « transférés » à la population d'Indiens non inscrits pendant la période de projection de 25 ans, si les tendances actuelles se poursuivaient. Les changements législatifs pouvant avoir des répercussions considérables sur ces projections démographiques, le présent rapport suppose que les règles régissant l'héritage ne seront plus modifiées.

CHAPITRE 5 - CHOIX DES SCÉNARIOS DE PROJECTION

La combinaison des trois hypothèses de fécondité, des deux hypothèses de mortalité et des deux hypothèses de migration avec l'hypothèse unique touchant au projet de loi C-31 (naissance/ réinscription) produit un total de douze projections possibles pour chaque groupe autochtone. En consultation avec le personnel de la Commission, nous avons choisi quatre projections pour fournir un éventail de croissance, y compris la continuation des tendances actuelles. Les quatre projections comportent trois rythmes de croissance: lente, moyenne-lente et rapide, comme suit : deux scénarios de croissance moyenne-lente (avec et sans migration) combinent une baisse rapide de la fécondité avec la diminution de la mortalité, ce qui représente une continuation des tendances actuelles en matière de fécondité et de mortalité; la croissance rapide combine un niveau de fécondité constant avec la

baisse de mortalité et de migration actuelle; et la croissance lente combine la baisse rapide de la fécondité avec un niveau constant de mortalité et de migration actuelle. Pour tous les scénarios avec migration, les régimes de migration actuels sont maintenus constants pendant la période de projection.

Ces quatre scénarios de croissance, projections 1 à 4, sont résumés au graphique 1 en ce qui concerne la fécondité, la mortalité et la migration. Toutes les quatre projections tiennent compte des hypothèses relatives aux naissances et aux réinscriptions en vertu du projet de loi C-31. Un résumé plus détaillé des quatre projections choisies pour toutes les hypothèses relatives aux diverses composantes et les valeurs correspondantes est présenté au tableau 2, pour chaque groupe autochtone.

Diagramme 1 : Résumé des scénarios de croissance de la projection									
Projection no	Scénario de croissance	Hypothèses relatives aux composantes							
		Fécondité	Mortalité	Migration					
1.	Croissance moyenne-faible (tendances actuelles) sans migration	Diminution (rapide)	Diminution	Zéro					
2.	Croissance moyenne-faible (tendances actuelles) avec migration	Diminution (rapide)	Diminution	Régimes actuels					
3.	Croissance élevée	Constante	Diminution	Régimes actuels					
4.	Croissance faible	Diminution (rapide)	Constante	Régimes actuels					

CHAPITRE 6 - RÉSULTATS DES PROJECTIONS

Les projections des populations autochtones fournissent des renseignements sur ce que pourraient être la taille et la croissance des groupes autochtones à l'avenir, si les hypothèses relatives aux projections sous-jacentes s'avéraient correctes. Bien que les résultats soient présentés pour toutes les projections, l'analyse suivante met l'accent sur la projection 2, qui reflète généralement « la continuation des tendances actuelles » en combinant la rapide baisse de la

fécondité et la diminution de la mortalité avec la migration. L'analyse montre aussi les contributions prévues des diverses composantes à la taille et à la croissance démographiques pendant les 25 prochaines années, les répartitions régionales et résidentielles changeantes des groupes autochtones, et quelle sera leur répartition selon l'âge et le sexe au fur et à mesure que la population vieillit.

Tableau 2:
Projections générées par la combinaison des hypothèses relatives aux composantes selon le
groupe ayant déclaré une appartenance autochtone, Canada, 2016

Groupe autochtone	1991				
		Projection 1 Tendances actuelles sans migration	Projection 2 Tendances actuelles avec migration	Projection 3 Croissance élevée	Projection 4 Croissance faible
Indiens inscrits					
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) :	2,9	2,2	2,2	2,9	2,2
Espérance de vie à la naissance (en années) :					
Hommes	66,9	72,9	72,9	72,9	66,9
Femmes	74,0	80,1	80,1	80,1	74,0
Nombre total cumulatif d'Indiens réinscrits en vertu du projet de loi C-31		63 200	63 200	63 200	63 200
Nombre total cumulatif de naissances aux termes du projet de loi C-31		-42 800	-42 600	-55 400	-42 400
Migration interne		Zéro	Tendance actuelle	Tendance actuelle	Tendance actuelle
Indiens non inscrits					
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) :	2,1	1,6	1,6	2,1	1,6
Espérance de vie à la naissance (en années) :					
Hommes	71,4	76,2	76,2	76,2	71,4
Femmes	77,9	82,3	82,3	82,3	77,9
Nombre total cumulatif d'Indiens réinscrits en vertu du projet de loi C-31		-16 550	-16 550	-16 550	-16 550
Nombre total cumulatif des naissances aux termes du projet de loi C-31		42 800	42 600	55 400	42 400
Migration interne		Zéro	Tendance actuelle	Tendance actuelle	Tendance actuelle

Tableau 2 : suite Projections générées par la combinaison des hypothèses relatives aux composantes selon le groupe ayant déclaré une appartenance autochtone, Canada, 2016

Groupe autochtone	1991				
		Projection 1 Tendances actuelles sans migration	Projection 2 Tendances actuelles avec migration	Projection 3 Croissance élevée	Projection 4 Croissance faible
Métis					
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) :	2,5	1,8	1,8	2,5	1,8
Espérance de vie à la naissance (en années) :					
Hommes	70,4	75,5	75,5	75,5	70,4
Femmes	76,9	81,3	81,3	81,3	76,9
Migration interne		Zéro	Tendance actuelle	Tendance actuelle	Tendance actuelle
Inuit					
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) :	3,4	2,5	2,5	3,4	2,5
Espérance de vie à la naissance (en années) :					
Hommes	57,6	63,6	63,6	63,6	57,6
Femmes	68,8	76,3	76,3	76,3	68,8
Migration interne		Zéro	Tendance actuelle	Tendance actuelle	Tendance actuelle

Notes:

- Migration interne selon le lieu de résidence et la région, fondée sur les régimes de la période de recensement de 1986 à 1991 qui, comme on le suppose, sont constants pendant la période de projection.
- 2. Migration internationale zéro.

Taille et croissance démographiques

Population autochtone totale

On prévoit que la population appartenant à un groupe autochtone (ajustée pour divers problèmes de sous-dénombrement) croîtra d'environ 720 600 personnes en 1991 à plus d'un million (1 093 400 personnes) en 2016, ce qui représente une augmentation de 52 %, si les tendances actuelles et la migration continuent (projection 2). En 2016, l'intervalle de la population projetée irait de 1 071 300 personnes d'après le scénario de croissance lente (projection 4) à 1 207 100 d'après le scénario de croissance rapide (projection 3); autrement dit, plus 114 000 personnes ou moins 22 000 personnes selon le scénario de la tendance actuelle (projection 2). La projection de la « tendance actuelle », un scénario de croissance moyenne-lente, diffère relativement

peu du scénario de croissance lente, les deux projections différant seulement sur le plan des hypothèse relatives à la mortalité, ce qui représente des incidences relativement faibles en comparaison avec les autres hypothèses ayant trait aux composantes. L'intervalle dans la population entre les projections de croissance rapide et lente (environ 135 000 personnes) représente environ 12 % de la population projetée selon le scénario de la tendance actuelle (tableau 3a).

Le taux de croissance prévu pour l'ensemble de la population appartenant à un groupe autochtone baisse régulièrement tout au long de la période de projection. Par exemple, pour la projection relative à la tendance actuelle, ce taux de croissance passe de 2,4 % par an entre 1991 et 1996 à 1,3 % entre 2011 et 2016. Les taux correspondants selon la projection 4 de croissance lente baissent de 2,4 %

à 1,1 %; et dans le cadre de la projection 3 de croissance rapide, de 2,6 % à 1,8 % (tableau 3a).

Groupes autochtones

On prévoit une considérable augmentation démographique pour chaque groupe autochtone. Pendant la période de projection de 25 ans, la population inuit devrait croître le plus rapidement; elle sera suivie de près par la population d'Indiens non inscrits (chacune des deux populations connaîtra une augmentation d'environ 59 %). La croissance correspondante du groupe d'Indiens inscrits est légèrement inférieure à 52 %, alors que la croissance prévue des Métis est inférieure à 43 %. Les Inuit ont la plus forte croissance en raison de leur fécondité supérieure aux autres groupes autochtones.

La croissance de la population d'Indiens non inscrits est affectée positivement par les hypothèses relatives au projet de loi C-31, notamment le fait que le nombre d'enfants transférés d'une classe d'Indiens inscrits à une classe d'Indiens non inscrits soit supérieur à la perte démographique découlant des réinscriptions d'Indiens non inscrits. L'inverse est vrai à propos des Indiens inscrits. En ce qui concerne les hypothèses relatives au modèle de projection portant sur les ajouts aux termes du projet de loi C-31 (enfants nés d'un parent indien inscrit, qui ne sont pas admissibles au statut), le modèle assimile ces enfants, nés de mères indiennes inscrites au sein d'un mariage en-dehors du groupe (c'est-à-dire qu'un seul parent est un Indien inscrit) à la catégorie des Indiens non inscrits, sous certaines conditions de mariage en-dehors du groupe. Selon le niveau de la « classe de statut » de la personne indienne (établir si elle est assujettie à l'article 6(1) ou 6(2) de la Loi sur les Indiens), son mariage à une personne non inscrite pourrait entraîner la perte de statut de leurs enfants ou de leurs petits-enfants, en supposant deux générations successives de mariages en-dehors du groupe.

Éventail de croissance prévue

On prévoit que la population appartenant au groupe d'Indiens inscrits passera d'environ 438 000 en 1991 à 665 600 (projection 2), avec un intervalle allant de 650 600 d'après la projection de croissance lente à 727 000 d'après

la projection de croissance rapide, ce qui représente environ 12 % de la projection de tendance actuelle. De même, en 2016, compte tenu des tendances actuelles, on prévoit que la population d'Indiens non inscrits passera de 112 600 en 1991 à 178 400. Selon la croissance lente et rapide, la population sera de 176 000 et de 204 100 respectivement, ce qui donne un éventail d'environ 16 % de la projection de la tendance actuelle. On s'attend à ce que la population s'identifiant aux Métis, d'après la tendance actuelle (projection 2), passe de 139 400 à 199 400, avec un intervalle de 12 % de la croissance prévue, allant de la croissance lente (196 200) à la croissance rapide (219 100). La population s'identifiant aux Inuit, qui est la plus petite, est clairement celle qui croît le plus rapidement, l'augmentation prévue étant de 60 % (d'après les tendances actuelles); elle passera de 37 800 en 1991 à plus de 60 300 en 2016. L'intervalle correspondant de la croissance prévue est d'environ 16 %; il va d'une projection de croissance lente de 58 600 à une projection de croissance rapide de 68 100 (tableau 3a).

Croissance selon le lieu de résidence

La croissance prévue selon le lieu de résidence est clairement affectée par les hypothèses de migration ainsi que par les hypothèses de fécondité et de mortalité. Les répercussions de la migration diffèrent selon le groupe autochtone : pour les Indiens inscrits, le comportement migratoire prévu est le plus favorable pour les Indiens vivant dans les réserves, hautement négatif pour les régions rurales hors des réserves et légèrement négatif pour les régions urbaines; pour les Indiens non inscrits et les Métis, la migration tend à être positive pour les régions rurales et négative pour les régions urbaines¹⁰.

Indiens inscrits

Entre 1991 et 2016, compte tenu de la continuation de tendances actuelles (projection 2), on prévoit que la population d'Indiens inscrits croîtra le plus rapidement dans les réserves, et ce, d'environ 64 %, passant de 254 600 à 418 700. Par contre, la population devrait diminuer considérablement, d'environ un tiers, dans les régions rurales, passant de 34 900 à 23 800; et dans les régions urbaines, elle pourrait augmenter de 50 %, passant de 148 500 personnes à 223 100.

Si les taux de fécondité demeuraient constants au lieu de diminuer (projection 3), les nombres d'Indiens inscrits vivant dans des réserves et dans des régions urbaines pourraient augmenter encore plus considérablement pour atteindre 461 000 et 241 400 respectivement. Si l'on présume que la migration interne est nulle (projection 1), on obtient une projection considérablement différente : on peut s'attendre à ce que la population dans les régions rurales augmente de 61 % pendant la période de 25 ans, alors que la croissance de la population urbaine (58 %), dépassera celle prévue pour les réserves (48 %) (tableau 3b).

Indiens non inscrits

Entre 1991 et 2016, on peut s'attendre à ce que la population d'Indiens non inscrits dépasse le

double du nombre actuel, passant d'environ 35 000 à environ 74 500, dans les régions rurales, et à ce qu'elle augmente d'un peu plus du tiers dans les régions urbaines, passant de 77 800 à 103 900 (projection 2). C'est la seule population de groupe autochtone pour laquelle les taux de croissance annuels augmentent pendant la période de projection, en raison des considérables incidences positives des ajouts aux termes du projet de loi C-31. Contrairement à la population d'Indiens inscrits, la migration parmi les Indiens non inscrits semble loin d'être aussi importante en termes de croissance démographique selon le lieu de résidence. Les taux de croissance sans migration (projection 1) ne diffèrent pas considérablement de ceux avec migration. Dans l'ensemble, la migration tend à favoriser les régions rurales aux dépens de la population urbaine (tableau 3b).

	ppartenant à un							cinq
ans, selon le l Canada, de 19	total de la popu 991 à 2016	lation auto	ochtone e	et le grou	ipe autoch	itone, par p	rojection,	
-		Projection rela	ative à la po	pulation		Croissance an	nuelle moyenn	e de 5 ans
	Proj. 1 Actuelle migration zéro	Proj. 2 Actuelle avec migration	Proj. 3 Élevée	Proj. 4 Faible	Proj. 1 Actuelle migration zéro	Proj. 2 Actuelle avec migration	Proj. 3 Élevée	Proj. 4 Faible
		(en milliers)		- Libic	2010			
Total de la popula	ation autochtone (1)						
1991	720,6	720,6	720,6	720,6	-	-	-	-
1996	811,4	811,4	818,4	810,9	2,4	2,4	2,6	2,4
2001	890,6	890,5	914,4	887,9	1,9	1,9	2,2	1,8
2006	959,6	959,1	1 006,7	952,4	1,5	1,5	1.9	1,4
2011	1 028,7	1 027,5	1 104,6	1 014,5	1,4	1,4	1,9	1,3
2016	1 095,9	1 093,4	1 207,1	1 071,3	1,3	1,3	1,8	1,1
Indiens d'Amériq	ue du Nord							
Inscrits								
1991	438,0	438,0	438,0	438,0	-	-	-	-
1996	505,7	505,7	509,9	505,3	2,9	2,9	3,1	2.9
2001	561,5	561,3	575,8	559,5	2,1	2,1	2,5	2,1
2006	601,7	601,1	629,0	596,5	1,4	1,4	1,8	1,3
2011	636,8	635,5	679,0	626,7	1,1	1,1	1,5	1,0
2016	667,7	665,6	727,0	650,6	1,0	0,9	1,4	0,8

Tableau 3a: suite

Population appartenant à un groupe autochtone et taux de croissance annuel moyen de cinq ans, selon le total de la population autochtone et le groupe autochtone, par projection, Canada, de 1991 à 2016

		Projection rela		Croissance annuelle moyenne de 5 ans				
	Proj. 1 Actuelle migration zéro	Proj. 2 Actuelle avec migration	Proj. 3 Élevée	Proj. 4 Faible	Proj. 1 Actuelle migration zéro	Proj. 2 Actuelle avec migration	Proj. 3 Élevée	Proj. 4 Faible
Non inscrits		(en milliers)						
1991	112,6	112,6	112,6	112,6	-	~	_	-
1996	118,3	118,3	119,4	118,3	1,0	1,0	1,2	1,0
2001	126,0	126,1	130,0	125,8	1,3	1,3	1,7	1,2
2006	139,6	139,7	148,4	139,0	2,1	2,1	2,7	2,0
2011	157,7	157,7	173,5	156,4	2,5	2,5	3,2	2,4
2016	178,6	178,4	204,1	176,0	2,5	2,5	3,3	2,4
Métis								
1991	139,4	139,4	139,4	139,4	-	~	-	_
1996	152,8	152,8	154,1	152,8	1,9	1,9	2,0	1,9
2001	165,0	165,0	169,2	164,6	1,5	1,5	1,9	1,5
2006	176,7	176,7	185,1	175,8	1,4	1,4	1,8	1,3
2011	188,6	188,6	202,1	186,7	1,3	1,3	1,8	1,2
2016	199,5	199,4	219,1	196,2	1,1	1,1	1,6	1,0
Inuit								
1991	37,8	37,8	37,8	37,8	-	~	-	-
1996	42,5	42,5	43,0	42,5	2,4	2,4	2,6	2,4
2001	46,6	46,6	48,1	46,4	1,9	1,9	2,3	1,8
2006	50,7	50,7	53,7	50,2	1,7	1,7	2,2	1,6
2011	55,3	55,3	60,4	54,3	1,8	1,8	2,4	1,6
2016	60,3	60,3	68,1	58,6	1,7	1,7	2,4	1,5

Note:

Source:

Statistique Canada, Division de la démographie, Section des projections démographiques.

Métis

Si les tendances actuelles et la migration constante se poursuivaient, les Métis augmenteraient de 57 %, passant de 49 300 à 77 400 dans les régions rurales en 2016, et de 35 %, passant de 90 100 à 122 000 dans les régions urbaines. Par comparaison avec la population d'Indiens non inscrits, la migration contribue davantage à la répartition de la population métisse selon le lieu de résidence, mais pas au même degré que les Indiens inscrits. Si l'on suppose une migration zéro, la population rurale enregistrera une croissance plus faible (45 %), (sans les incidences positives de la migration sur les régions rurales (comme pour les Indiens non inscrits)), alors que la croissance prévue dans les régions urbaines serait supérieure sans la migration, à 42 % (tableau 3b).

Le total de la population autochtone a été ajusté pour les appartenances multiples afin d'éviter le comptage double. Par conséquent, la somme des groupes autochtones individuels, qui comprend les comptages multiples, est supérieure au chiffre du total de la population autochtone.

2001

2006

2011

2016

41,5

48,9

59,4

72,8

45,1

53,1

63,1

74,5

47,0

57,3

70,9

87,4

45,0

52,8

62,5

73,3

2,6

3,3

3,5

3,4

2,0

3,3

4,0

4,2

3,2

4,0

4,4

4,3

2,5

3,2

3,4

3,2

Tableau 3b: Population appartenant à un groupe autochtone et taux de croissance annuel moyen de cinq ans, selon le groupe autochtone et le lieu de résidence, par projection, Canada, de 1991 à 2016 Projection de la population Croissance annuelle moyenne de 5 ans Proj. 1 Proj. 2 Proj. 3 Proj. 4 Proj. 1 Proj. 2 Proj. 3 Proj. 4 Actuelle Actuelle Actuelle Actuelle migration avec migration avec Élevée Faible Élevée Faible zéro migration zéro migration (en milliers) Indiens d'Amérique du Nord Inscrits Dans les réserves 1991 254,6 254,6 254,6 254,6 1996 286,0 297,9 300,6 297,6 2,4 3,2 3,4 3,2 2001 335,8 345,1 1,8 2,8 2,4 313,2 334,4 2,4 1,7 2006 335,9 367,2 385,6 363,7 1,4 1,8 2,2 2011 356,9 394,7 423,8 388,0 1,2 1,5 1,9 1,3 2016 376,0 418,7 460,1 407,5 1,2 1,0 1,0 1,7 35,0 35,0 35,0 Régions rurales 1991 35,0 1996 41,9 26,6 26,8 26,6 3,7 -5,3-5,2 -5,32001 25,2 24,6 47,8 24,7 2,7 -1,5-1,2-1,62006 51,4 23,6 24,5 23,5 1,5 -0,9-0,6 -0,92011 54,2 23,5 24,8 23,2 -0,1 0,2 -0,3 1,1 2016 56,4 25,6 23,3 23,8 0,8 0,3 0,6 0,1 Régions urbaines 1991 148,5 148,5 148,5 148,5 1996 177,8 181,2 182,6 181,1 3,7 4,2 4,1 4,0 2001 200,5 200,8 205,4 200,5 2,4 2,1 2,5 2,1 2006 214,3 210,3 218,8 209,3 1,3 0,9 1,3 0,9 225,8 2011 217,4 230,4 215,4 1,1 0,7 1,0 0,6 2016 235,3 223,1 241,4 219,8 0,8 0,5 0,9 0,4 Non inscrits Régions rurales 1991 34,9 34,9 34,9 34,9 1996 37,5 39,7 40,2 39,7 1,4 2,6 2,9 2,6

Tableau 3b: suite Population appartenant à un groupe autochtone et taux de croissance annuel moyen de cinq ans, selon le groupe autochtone et le lieu de résidence, par projection, Canada, de 1991 à 2016 Projection de la population Croissance annuelle movenne de 5 ans Proj. 1 Proj. 2 Proj. 3 Proi. 4 Proj. 1 Proj. 2 Proi. 3 Proj. 4 Actuelle Actuelle Actuelle Actuelle migration avec migration avec migration Élevée Faible migration Élevée Faible zéro zéro Régions urbaines 1991 77,8 77,8 77,8 77,8 1996 8.08 78.6 79.2 78.6 8.0 0.2 0.4 0.2 2001 84,5 80,9 83,0 80,8 0,9 0,6 0,9 0,6 2006 90,7 86,6 91,1 86,2 1,4 1,4 1,9 1,3 94,6 102.6 2011 98,2 93,9 1,6 1,8 2,4 1,7 105,8 103,9 2016 116,7 102,7 1,5 1,9 2,6 1,8 Métis Régions rurales 1991 49,3 49,3 49,3 49,3 1996 53.9 56.1 56,5 56,0 1.8 2,6 2.8 2,6 61,9 2,0 2,0 2001 58,3 63,6 61,7 1,6 2,4 2006 67.3 70.7 66,9 1,7 1,6 62,6 1.4 2,1 2011 67,2 72,6 78,1 71,7 1,4 1,5 2,0 1,4 2016 71,6 77,4 85,5 76,0 1,3 1,3 1,8 1,2 90,1 Régions urbaines 1991 90,1 90,1 90,1 1996 98,9 96.7 97,5 96.7 1.9 1.4 1.6 1.4 2001 106,7 103,0 105,6 102,8 1,3 1,2 1,5 1,6 2006 114,1 109,4 114,4 108,9 1,4 1,2 1,6 1,2 1,2 1,1 2011 121,4 116,0 124,0 115,0 1,2 1,6 1,0 2016 127,9 122,0 133.6 120,2 1.0 1,5 0,9

Composantes de la croissance démographique

Note:

Au niveau national, la croissance de la population autochtone est affectée par les facteurs suivants : les naissances, les décès et, dans le cas des Indiens inscrits et non inscrits, les hypothèses relatives aux naissances et aux réinscriptions en vertu du projet de loi C-31. En ce qui concerne le lieu de résidence, la migration est une composante supplémentaire de la croissance. Pour la population autochtone dans son ensemble, la croissance naturelle (naissances moins décès) est une composante principale de la croissance annuelle. Outre la croissance naturelle, on prévoit que la réinscription au statut d'Indien aux termes du projet de loi C-31 demeurera une composante

1. La population inuit n'a pas été projetée selon le lieu de résidence.

de croissance tout au long de la période de projection, pour l'ensemble de la population autochtone et pour la population d'Indiens inscrits en particulier. On suppose qu'une proportion substantielle (75 %) des Indiens inscrits aux termes du projet de loi C-31 proviendra de la population d'ascendance autochtone, c'est-à-dire en-dehors de la population appartenant à un groupe autochtone.

Source:

Statistique Canada, Division de

la démographie. Section des

projections démographiques.

Si les tendances actuelles (projection 2) se poursuivaient, l'augmentation naturelle représenterait environ 79 % de la croissance annuelle dans la population autochtone totale, au début de la période de projection (1991-1992), les réinscriptions aux termes du projet de loi C-31 représentant les autres 21 %. À la fin de la période

de projection (2015-2016), l'augmentation naturelle représente 95 % de la croissance annuelle dans la population autochtone totale, en raison de la diminution prévue des réinscriptions aux termes du projet de loi C-31. Dans l'ensemble, on prévoit que la croissance annuelle diminuera pendant la période de projection, surtout en raison de la diminution de la croissance naturelle, au fur et à mesure du vieillissement de la population.

Les incidences des différentes composantes de croissance varient selon les groupes autochtones. En ce qui concerne la population d'Indiens inscrits en particulier, les réinscriptions aux termes du projet de loi C-31 représentent une principale composante de la croissance prévue, surtout au début de la période de projection, ce qui représente environ 39 % de la croissance totale en 1991-1992, l'augmentation naturelle représentant les autres 61 %. Compte tenu de la diminution projetée du nombre des réinscriptions aux termes du projet de loi C-31, leur contribution au total de la croissance annuelle diminuerait de 16 % en 2015-2016.

On prévoit aussi que la croissance annuelle de la population d'Indiens inscrits diminuera pendant la période en raison de la diminution de la croissance naturelle et du transfert des ajouts aux termes du projet de loi C-31. À l'instar de la population d'Indiens inscrits, la croissance prévue de la population d'Indiens non inscrits est affectée à la fois positivement et négativement par le projet de loi C-31, mais dans des directions opposées, les réinscriptions ayant des répercussions négatives, c'est-à-dire de décroissance, et les ajouts aux termes du projet de loi C-31 ayant des incidences positives et de loin plus importantes. Contrairement aux groupes autochtones, le nombre annuel des ajouts dans la population d'Indiens non inscrits devrait s'accroître de 74 % pendant la période de projection, une proportion appréciable de cette croissance (46 %) étant attribuable aux ajouts en vertu du projet de loi C-31.

La croissance prévue des populations métisses et inuit est seulement basée sur la croissance naturelle. Dans le cas des Métis, la croissance annuelle décroît pendant la période de projection en raison d'une diminution des naissances alliée à une augmentation des décès. Par contre, la croissance annuelle demeure plus ou moins stable

pour les Inuit en raison de la lente croissance des décès alliée à une faible augmentation des naissances.

On prévoit que la migration affectera la croissance des populations autochtones selon le lieu de résidence. Par exemple, parmi les Indiens inscrits, environ 27 % de la croissance annuelle prévue dans les réserves est attribuable aux augmentations dues à la migration; alors que la diminution projetée de la population rurale est attribuable à l'émigration nette considérable (projection 2). En ce qui concerne les Indiens non inscrits, la migration tend à être moins importante que les autres composantes (augmentation naturelle et projet de loi C-31), et plus prononcée dans les régions urbaines que dans les régions rurales. En ce qui a trait aux Métis, la migration a des incidences plus grandes dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Incidences du projet de loi C-31 sur la population projetée

On prévoit que le projet de loi C-31, ainsi que les données démographiques, affecteront la croissance future à la fois des populations s'identifiant aux Indiens inscrits et aux Indiens non inscrits. Les incidences de l'hypothèse relative à l'héritage du statut en vertu du projet de loi C-31 sont de presque doubler le nombre prévu des ajouts d'Indiens non inscrits pendant la période de projection, qui passera d'environ 47 600 (sans l'hypothèse des ajouts en vertu du projet de loi C-31) à 92 500 (projection 1), alors qu'elle réduira de façon correspondante le nombre des ajouts d'Indiens inscrits, qui passera de 297 000 (sans les ajouts aux termes du projet de loi C-31) à 252 000 (projection 1)11. L'hypothèse relative aux réinscriptions en vertu du projet de loi C-31 génère 63 000 personnes supplémentaires pour la population d'Indiens inscrits pendant la période de projection, et une perte correspondante de 16 500 réinscriptions de la population d'Indiens non inscrits. En ce qui concerne ces derniers, la croissance prévue de la population, attribuable aux ajouts aux termes du projet de loi C-31 pendant la période de projection contrebalancerait la perte due aux réinscriptions. À l'inverse, en ce qui a trait aux Indiens inscrits, le gain attribuable aux réinscriptions contrebalancerait la perte due aux ajouts en vertu du projet de loi C-31. (Projections

1 et 2). Bien entendu, l'hypothèse relative à l'héritage du statut concernant les ajouts aux termes du projet de loi C-31 est un facteur important dans la croissance prévue de la population d'Indiens non inscrits.

Structure selon l'âge et le sexe

Pendant les 25 prochaines années, on prévoit que d'importants changements auront lieu dans la structure d'âge de la population autochtone, au fur et à mesure que la population vieillira, spécialement en rapport avec une proportion croissante de la population dans le groupe d'âge actif plus âgé (de 35 à 64 ans). Par exemple, entre 1991 et 2016, si les tendances actuelles se poursuivaient, la proportion de la population âgée de 0 à 14 ans devrait diminuer régulièrement de 37 % à 24 %; on prévoit des diminutions moindres pour le groupe de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans, de 20 % à 16 %, et de 19 % à 17 % respectivement. Par contre, on prévoit des augmentations dans les groupes d'âge plus âgés, spécialement le groupe d'âge actif de 35 à 64 ans, où la proportion passera de 22 % à 36 %. Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, la proportion augmentera de 3 % à 7 % (graphique 3).

Une comparaison des structures d'âge de la population autochtone pour 1991 et 2016 figure aux graphiques 2a et 2b. Pour 2016, les pyramides sont en général plus étroites à la base, ce qui représente les enfants et les jeunes, et plus larges aux âges moyens et avancés. Le passage de la structure des âges d'une forme pyramidale à une forme rectangulaire reflète le processus de vieillissement. Contrairement à la population canadienne en général, qui, en vieillissant, se rapproche de la retraite, la population autochtone, en vieillissant, passe des groupes de jeunes aux groupes d'âge actif.

L'étendue du vieillissement de la population n'est pas toujours la même pour tous les groupes autochtones et résidentiels en raison de la migration ou des facteurs reliés au projet de loi C-31, qui peuvent soit réduire ou accélérer le vieillissement causé par la baisse de la fécondité et la mortalité. Le vieillissement est moins prononcé au sein de la population d'Indiens non inscrits, en particulier dans les régions rurales, en raison des incidences qu'ont les ajouts aux termes du projet

de loi C-31 à des âges plus jeunes. La migration peut aussi contribuer au vieillissement, comme dans les régions rurales, en raison de l'importante émigration des jeunes adultes. Par exemple, le vieillissement de la population d'Indiens inscrits dans les régions rurales est accéléré par l'émigration nette des jeunes adultes et son effet subséquent de ralentissement des naissances.

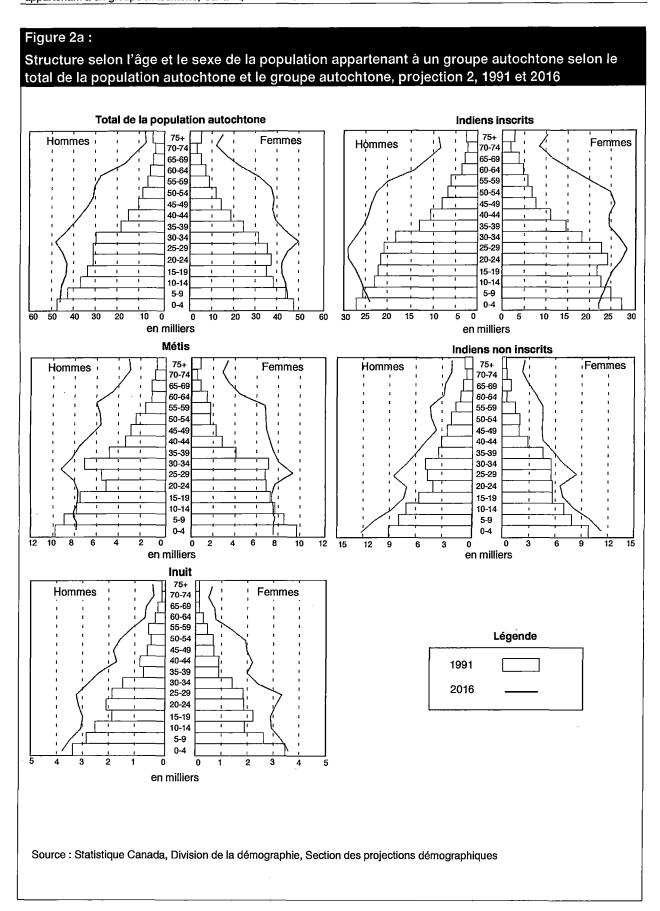
Rapports hommes-femmes

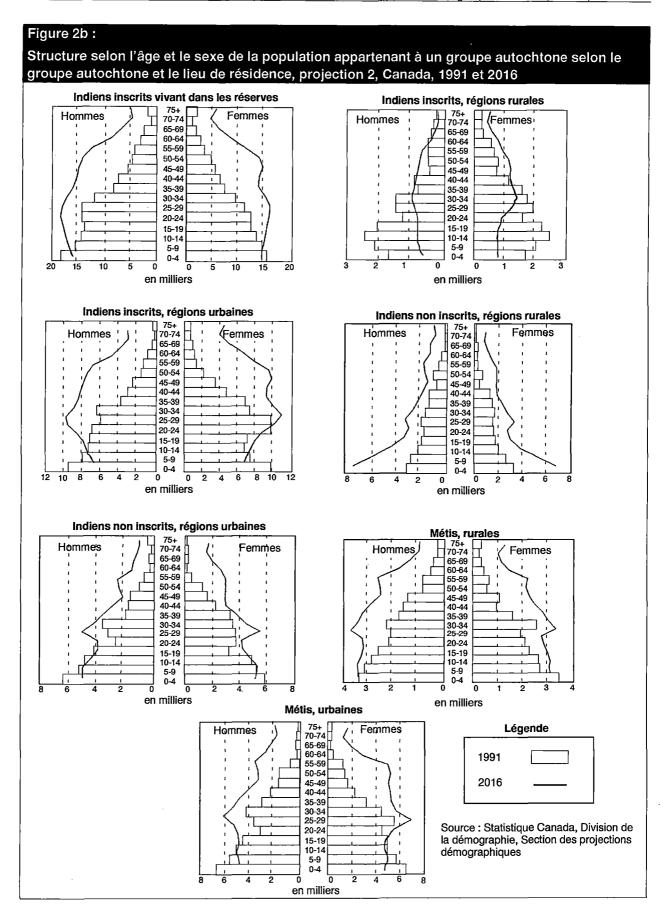
Dans l'ensemble, le rapport entre les hommes et les femmes dans la population appartenant à un groupe autochtone demeure constant tout au long de la période de projection, avec 96 hommes pour 100 femmes. Mais la taille et la tendance du rapport hommes-femmes varient selon le groupe autochtone et le lieu de résidence en raison des incidences prévues de la mortalité des hommes et des femmes, des réinscriptions aux termes du projet de loi C-31 et de la migration. Par exemple, parmi les Indiens inscrits vivant dans les réserves, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans une proportion de 111 à 100 en 1991, mais il v avait moins d'hommes que de femmes en dehors des réserves, avec seulement 78 hommes dans les régions urbaines et 82 hommes dans les régions rurales, un nombre supérieur de femmes déménageant des réserves. En 2016, le rapport hommes-femmes dans les réserves devrait diminuer à 102 hommes pour 100 femmes, et augmenter hors des réserves (à 85 dans les régions urbaines et à 87 dans les régions rurales). La diminution du rapport hommes-femmes dans les réserves reflète les incidences du vieillissement et de la mortalité supérieure des hommes à un âge avancé. La tendance à un rapport hommes-femmes plus équilibré hors des réserves reflète les incidences atténuantes du nombre supérieur de femmes qui immigrent avec le temps.

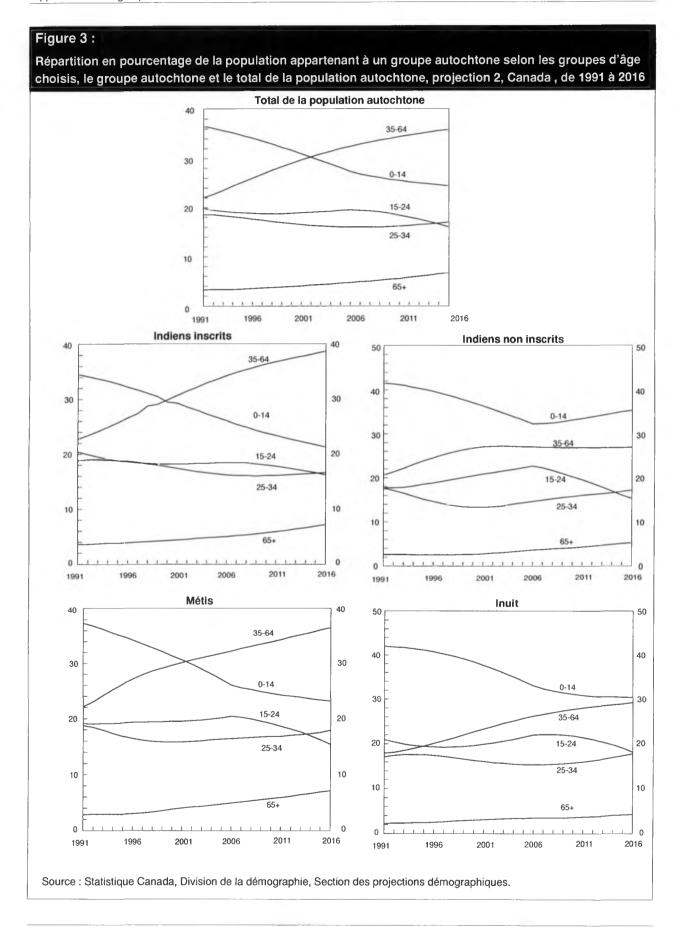
Groupes d'âge choisis

Enfants, âgés de 0 à 14 ans

En 1991, près de 263 000 enfants de moins de 15 ans appartenaient à un groupe autochtone. Si les tendances actuelles se poursuivaient, la population s'accroîtrait seulement de 1,5 % à 266 800 en 2016 (tableau 4). Cette petite augmentation reflète la rapide baisse de la fécondité et ses répercussions sur la taille des cohortes futures de procréation. Bien que la forte







fécondité de la population indienne au cours des années 60 ait contribué à la croissance ultérieure de la population des jeunes âgés de 0 à 14 ans, la forte baisse de la fécondité observée pendant les années 70 et 80 pourrait contribuer à une croissance plus faible de cette population.

Il y a des différences considérables dans la croissance prévue des enfants parmi les diverses populations autochtones. Comme le montrent le tableau 4 et le graphique 4, entre 1991 et 2016, on prévoit que le nombre d'enfants indiens inscrits diminuera de 6 %, alors que celui des enfants dans la population d'Indiens non inscrits devrait s'accroître de 35 %, ce qui reflète les incidences des ajouts aux termes du projet de loi C-31. Pour la même période, on prévoit que le nombre d'enfants métis diminuera de 11 %, alors que celui des enfants inuit augmentera de 15 %.

Chaque groupe autochtone affiche des variations liées au lieu de résidence. Par exemple, parmi les Indiens inscrits, la population d'enfants devrait s'accroître de 7 % dans les réserves, mais elle devrait diminuer dans les régions rurales et urbaines de 64 % et 16 % respectivement (tableau 4).

Le groupe en âge de travailler, âgé de 15 à 64 ans

En 1991, il y avait environ 434 000 personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) dans la population appartenant à un groupe autochtone au Canada. Si les tendances actuelles continuaient, la taille de ce groupe devrait s'accroître substantiellement, de 73 %, à 753 000 en 2016.

Parmi les trois sous-groupes de la population active, de 15 à 24 ans, de 25 à 34 ans et de 35 à 64 ans, on prévoit que le dernier groupe augmentera le plus, au taux de 147 %, alors que le groupe d'âge de 15 à 24 ans s'accroîtrait le moins, au taux de 23 %.

On s'attend à ce que la population en âge de travailler augmente pendant la période de projection pour tous les groupes autochtones et lieux de résidence, et ce, d'au moins 50 %. La seule exception à cette généralisation, ce sont les Indiens inscrits dans les régions rurales, où la population en âge de travailler pourrait diminuer de 19 %. Par contre, parmi les Indiens inscrits vivant dans les réserves, la population âgée de 15 à 64 ans devrait presque doubler en 2016. En ce qui concerne les Indiens non inscrits dans les régions rurales, on projette que la population devrait doubler.

La population âgée, 65 ans et plus

On prévoit que la population appartenant à un groupe autochtone, âgée de 65 ans et plus, dont le nombre atteignait 23 000 personnes en 1991, dépassera le triple du nombre actuel, pour atteindre près de 74 000 en 2016. La croissance prévue des personnes âgées varie selon le groupe autochtone et le lieu de résidence. Elle devrait être la plus importante parmi les populations urbaines d'Indiens inscrits et de Métis, les augmentations prévues étant de 479 % et de 335 % respectivement. La croissance prévue pour le groupe des gens âgés de 65 ans et plus est la plus faible parmi les Indiens inscrits dans les régions rurales, à savoir de 53 %.

Tableau 4 : Population appartenant à un groupe autochtone selon les groupes d'âge choisis, le total de la population autochtone et le groupe autochtone, projection 2, Canada, 1991 et 2016

	Projection 2									
	_			Groupe o	l'âge					
	_	0-14	15-24	25-34	35-64	65+	Total			
Total de la population auto	chtone			(en milli	ers)					
	1991	262,8	142,4	133,5	158,5	23,4	720,6			
	2016	266,8	175,5	185,7	391,9	73,5	1 093,4			
Indiens d'Amérique du No	rd									
Inscrits	1991	151,1	89,4	82,5	99,2	15,8	438,0			
	2016	141,8	108,0	110,6	257,3	47,9	665,6			
Non inscrits	1991	46,8	19,9	19,8	23,2	3,0	112,6			
	2016	63,0	27,2	30,7	47,9	9,5	178,4			
Métis	1991	52,0	26,6	26,1	30,8	4,0	139,4			
	2016	46,1	30,8	35,6	72,8	14,2	199,4			
Inuit	1991	15,9	7,9	6,5	6,8	0,9	37,8			
	2016	18,3	11,0	10,7	17,6	2,6	60,3			
Indiens d'Amérique du Noi	rd									
Inscrits										
Dans les réserves	1991	89,5	51,2	45,8	56,5	11,6	254,6			
	2016	95,9	68,8	67,6	157,3	29,1	418,7			
Régions rurales	1991	12,0	6,8	6,1	8,8	1,3	35,0			
	2016	4,2	3,3	4,2	10,0	2,0	23,8			
Régions urbaines	1991	49,6	31,4	30,6	33,9	2,9	148,5			
	2016	41,7	35,9	38,8	89,9	16,8	223,1			
Non inscrits										
Régions rurales	1991	14,9	5,7	5,4	7,9	0,9	34,9			
	2016	32,1	10,8	10,7	17,2	3,6	74,5			
Régions urbaines	1991	31,9	14,2	14,4	15,3	2,0	77,8			
	2016	30,9	16,4	20,0	30,7	5,9	103,9			
Métis										
Régions rurales	1991	18,2	9,2	8,4	11,5	2,0	49,3			
	2016	19,0	11,8	13,4	27,7	5,5	77,4			
Régions urbaines	1991	33,8	17,4	17,7	19,3	2,0	90,1			
	2016	27,0	18,9	22,3	45,1	8,7	122,0			
Inuit										
Total seulement	1991	15,9	7,9	6,5	6,8	0,9	37,8			
	2016	18,3	11,0	10,7	17,6	2,6	60,3			

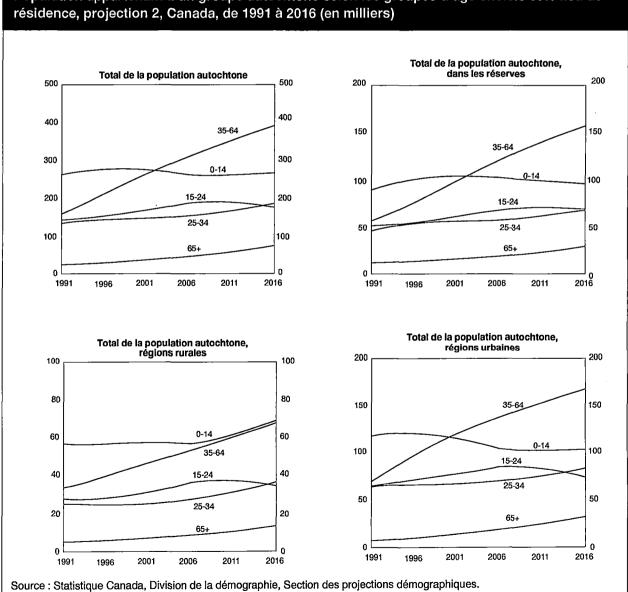
Projections régionales

Comme le montre le graphique 5, on s'attend à une croissance positive pour toutes les régions pendant la période de projection (tendance actuelle avec migration). On prévoit que la taille relative des populations régionales changera pendant la période de projection. En 1991, l'Ontario était clairement la province renfermant la plus grande population autochtone (environ 143 000 personnes); elle était suivie de la Colombie-Britannique (121 000) et de l'Alberta (118 000). En 2016, les populations autochtones de l'Ontario

et de l'Alberta devraient dépasser 200 000 personnes; elles seront suivies de la Colombie-Britannique (187 000).

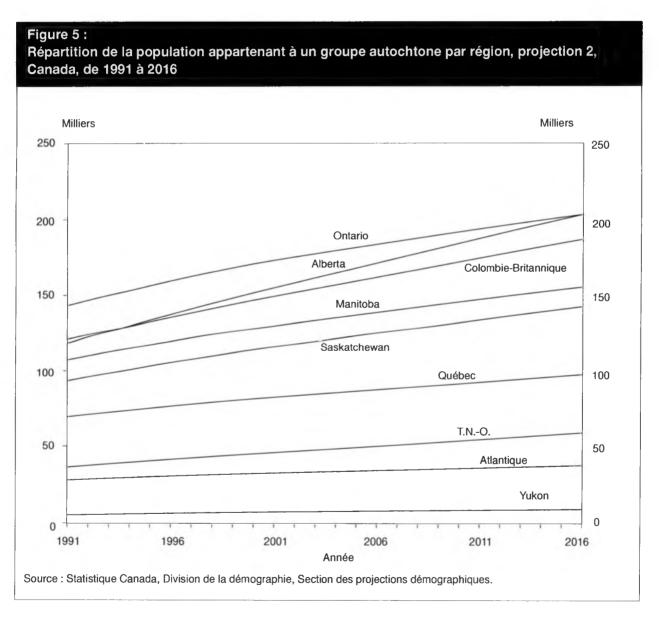
Plus de la moitié de la population appartenant à un groupe autochtone était située dans trois provinces en 1991. La plus forte concentration se trouvait en Ontario (20 %), puis en Colombie-Britannique (17 %), en Alberta (16 %), au Manitoba (15 %), en Saskatchewan (13 %) et au Québec (10 %). La région de l'Atlantique (4 %), le Yukon (1 %) et les Territoires du Nord-Ouest (5 %) avaient des proportions beaucoup plus faibles.

Figure 4 :
Population appartenant à un groupe autochtone selon les groupes d'âge choisis et le lieu de résidence, projection 2. Canada, de 1991 à 2016 (en milliers)



Les populations autochtones régionales et les répartitions projetées pour 2016 dépendent des hypothèses relatives à la migration à l'intérieur des différentes projections. D'après l'hypothèse des tendances actuelles et de la migration zéro (projection 1), on prévoit que la population appartenant à un groupe autochtone s'accroîtra le plus (74 %) en Saskatchewan (ce taux reflète la fécondité la plus élevée au niveau régional), la proportion de la province augmentant à 15 %; et le moins (37 %) en Colombie-Britannique - région affichant la plus faible fécondité - dont la proportion au niveau régional diminuera de 17 % à

15 %. Par contre, si l'on présumait les comportements migratoires actuels (projection 2), la population de la Saskatchewan s'accroîtrait moins (53 %), et sa proportion de la population canadienne demeurerait stable (13 %), alors que la population de la Colombie-Britannique augmenterait plus rapidement (55 %), avec une proportion légèrement accrue. Compte tenu de la continuation des tendances et de la migration actuelles, la population appartenant à un groupe autochtone en Alberta devrait s'accroître le plus (72 %), et celle de la région de l'Atlantique le moins (34 %).



Groupes autochtones

Comme le montre le tableau 5, les quatre groupes autochtones ont des répartitions régionales différentes. En 1991, les Indiens inscrits étaient répartis de façon presque égale dans les provinces de l'Ontario (21 %), de la Colombie-Britannique (20 %); elles étaient suivies du Manitoba (15 %), de la Saskatchewan et de l'Alberta (les deux à 14 %). Par comparaison, plus d'un tiers des Indiens non inscrits étaient concentrés en Ontario (35 %), puis en Colombie-Britannique (21 %) et en Alberta (16 %). Contrairement aux populations d'Indiens inscrits ou non inscrits, près du trois quarts des Métis étaient concentrés dans les provinces des Prairies, les plus grandes proportions se trouvant en Alberta (28 %), au Manitoba (25 %) et en Saskatchewan (20 %). La majorité des Inuit habitent dans les Territoires du Nord-Ouest (59 %), puis au nord du Québec (19 %), au Labrador (13 %), alors que seulement 9 % vivent dans le reste du Canada.

En ce qui concerne les quatre groupes autochtones, les projections régionales diffèrent aussi selon les hypothèses de migration. Par exemple, d'ici l'an 2016, si les tendances migratoires actuelles se poursuivaient (projection 2), la population d'Indiens inscrits de la Colombie-Britannique augmenterait de 58 % en 2016, sa proportion passant de 14 % à 21 % (en raison de l'immigration nette prévue), alors que celle de la Saskatchewan serait de moins de 54 %, sa proportion demeurant stable à 14 %. Lorsqu'on suppose que la migration sera nulle (projection 1), la population d'Indiens inscrits devrait s'accroître le plus en Saskatchewan (73 %) et le moins en Colombie-Britannique (36 %). Des comparaisons semblables relativement aux Indiens non inscrits et aux Métis montrent aussi que si les tendances migratoires actuelles se poursuivaient, la croissance démographique dans certaines régions, telles que la Saskatchewan, serait moins importante que si l'on ne présumait aucune migration (tableau 6).

Dans le cas des Inuit, on a supposé une migration zéro. Les projections régionales affichent peu de changements dans la répartition, à l'exception d'une légère augmentation de la proportion résidant dans le «reste» du Canada, et d'une diminution correspondant au Labrador, la proportion passant de 13 % à 11 %.

Importance relative de la population autochtone par rapport à la population régionale totale

En 1991, la population appartenant à un groupe autochtone représentait environ 2,6 % du total de la population du Canada. On s'attend à ce que ce pourcentage augmente à 3 % de la population canadienne projetée en 2016, selon la projection de croissance moyenne à l'échelle nationale de Statistique Canada (figure 6). Les Indiens inscrits représentaient 1,6 % de la population du Canada, venaient ensuite les Métis (0,5 %), les Indiens non inscrits (0,4 %) et les Inuit (0,1 %). En 2016, selon la projection 2 avec migration, les chiffres correspondants sont de 1,8 % pour les Indiens inscrits, de 0,5 % à la fois pour les Métis et les Indiens non inscrits, et d'environ 0,2 % pour les Inuit.

Dans la plupart des régions, à l'exception des Territoires, la population autochtone représente une proportion assez faible de la population régionale totale. Dans la région de l'Atlantique, en Ontario et au Québec, la population appartenant à un groupe autochtone représentait environ 1 % de la population régionale totale en 1991, et l'on prévoit qu'elle augmentera légèrement ou demeurera stable en 2016. Les proportions sont plus élevées dans l'Ouest du Canada : environ 10 % au Manitoba et en Saskatchewan et près de 4 % en Alberta et en Colombie-Britannique. On prévoit que ces proportions augmenteront, spécialement en Saskatchewan où la population autochtone pourrait représenter 14 % du total de la population de la province en 2016, si les tendances migratoires actuelles se poursuivaient. Au Yukon, la population autochtone représentait environ 18 % en 1991, et l'on prévoit qu'elle augmentera à près de 22 % en 2016. Les personnes ayant une appartenance autochtone représentaient la majorité (59 %) de la population dans les Territoires du Nord-Ouest, et l'on prévoit que la proportion sera de 62 % en 2016.

Tableau 5 : Répartition régionale de la population appartenant à un groupe autochtone selon le total de la population autochtone et le groupe autochtone, projection 1 (sans migration) et projection 2 (avec migration) pour le Canada, les provinces et les territoires, de 1991 à 2016

	1991		2016		Augmentation en	2016		Augmentation en
	Nombre	Répartition en pourcentage	Nombre	Répartition en porucentage	pourcentage de 1991 à 2016	Nombre	Répartition en pourcentage	pourcentage de 1991 à 2016
			Projection	n 1			Projection :	2
Total de la population	on autochte	one						
Atlantique	27,7	3,9	43,3	3,9	55,9	37,3	3,4	34,7
Québec	69,3	9,6	100,5	9,2	45,1	97,3	8,9	40,4
Ontario	143,1	19,9	203,2	18,5	42,0	203,3	18,6	42,1
Manitoba	107,1	14,9	169,3	15,5	58,1	155,4	14,2	45,1
Saskatchewan	93,2	12,9	162,0	14,8	73,8	142,4	13,0	52,8
Alberta	118,2	16,4	187,7	17,1	58,9	203,3	18,6	72,0
CB.	120,7	16,7	165,6	15,1	37,2	186,9	17,1	54,8
Yukon	5,1	0,7	8,2	0,7	59,0	8,9	0,8	74,5
T.NO.	36,2	5,0	56,1	5,1	55,1	58,7	5,4	62,2
Canada	720,6	100,0	1 095,9	100,0	52,1	1 093,4	100,0	51,7
Indiens d'Amérique	du Nord							
Inscrits								
Atlantique	15,8	3,6	25,0	3,7	58,6	21,7	3,3	37,3
Québec	43,7	10,0	64,1	9,6	46,6	61,9	9,3	41,6
Ontario	91,5	20,9	132,6	19,9	45,0	130,1	19,5	42,2
Manitoba	65,1	14,9	104,2	15,6	59,9	96,3	14,5	47,9
Saskatchewan	59,9	13,7	103,4	15,5	72,6	92,2	13,9	53,9
Alberta	60,4	13,8	97,2	14,6	61,0	101,2	15,2	67,5
CB.	87,9	20,1	119,9	18,0	36,4	139,2	20,9	58,4
Yukon	4,4	1,0	7,0	1,0	57,7	7,3	1,1	65,9
T.NO.	9,3	2,1	14,2	2,1	53,2	15,8	2,4	69,9
Canada	438,0	100,0	667,7	100,0	52,4	665,6	100,0	52,0
Non inscrits								
Atlantique	4,8	4,2	8,1	4,5	69,4	6,1	3,4	27,1
Québec	9,8	8,7	14,1	7,9	43,1	13,6	7,6	38,8
Ontario	39,6	35,2	53,6	30,0	35,3	59,4	33,3	50,0
Manitoba	8,5	7,6	17,7	9,9	108,1	14,8	8,3	74,1
Saskatchewan	6,5	5,8	16,7	9,3	157,2	13,6	7,6	109,2
Alberta	18,4	16,3	32,2	18,0	75,5	34,2	19,2	85,9
CB.	23,8	21,1	33,9	19,0	42,8	33,2	18,6	39,5
Territoires	1,3	1,2	2,3	1,3	79,3	3,5	2,0	169,2
Canada	112,6	100,0	178,6	100,0	58,6	178,4	100,0	58,4

Tableau 5 : suite
Répartition régionale de la population appartenant à un groupe autochtone selon le total de la population autochtone et le groupe autochtone, projection 1 (sans migration) et projection 2 (avec migration) pour le Canada, les provinces et les territoires, de 1991 à 2016

	1991		2016		Augmentation	2016		Augmentation
	Nombre	Répartition en pourcentage	Nombre	Répartition en porucentage	en pourcentage de 1991 à 2016	Nombre	Répartition en pourcentage	e pourcentag de 199 à 201
			Projection	on 1			Projection	2
létis								
Atlantique	2,5	1,8	3,7	1,8	44,8	3,0	1,5	20,
Québec	9,1	6,5	11,2	5,6	23,8	10,7	5,3	17
Ontario	12,8	9,1	17,4	8,7	36,8	14,4	7,2	12,
Manitoba	34,1	24,5	48,1	24,1	41,1	44,9	22,5	31,
Saskatchewan	27,5	19,8	43,0	21,6	56,3	37,5	18,8	36
Alberta	39,6	28,4	58,0	29,1	46,6	67,9	34,0	71,
CB.	9,4	6,8	12,0	6,0	27,6	14,8	7,4	57
Territoires	4,4	3,1	5,9	3,0	35,6	6,3	3,1	43
Canada	139,4	100,0	199,5	100,0	43,1	199,4	100,0	43
nuit								
Labrador	4,8	12,7	6,7	11,1	38,6	6,7	11,1	39
Nord du Québec	7,2	19,1	11,9	19,7	64,2	11,9	19,7	65
T.NO.	22,2	58,8	35,2	58,5	58,6	35,2	58,5	58,
Reste	3,6	9,4	6,5	10,8	83,1	6,5	10,8	80,
Canada	37,8	100,0	60,3	100,0	59,4	60,3	100,0	59

Dans la région de l'Atlantique et dans le Canada central la proportion des groupes autochtones demeurera faible — elle augmentera légèrement, restera sable ou, comme dans le cas des Métis en Ontario, connaîtra une légère baisse en 2016. On prévoit l'accroissement des proportions des populations régionales de l'Ouest canadien et des Territoires pour tous les groupes autochtones, à l'exception des Métis dans les Territoires.

Répartitions selon le lieu de résidence

Si les tendances de migration actuelle se poursuivaient, on prévoit un changement dans la répartition de la population selon le lieu de résidence au cours des 25 prochaines années. Selon l'hypothèse relative aux comportements migratoires actuels (projection 2), la proportion d'Indiens vivant dans des réserves passerait de 35 % en 1991 à 38 % en 2016, avec une

diminution correspondante de la proportion urbaine, qui passerait de 44,4 % en 1991 à 41,8 %, et la proportion rurale demeurerait relativement stable (environ 20 %) (tableau 6). Si les tendances actuelles continuaient sans migration (projection 1), le changement dans la répartition selon le lieu de résidence serait moindre, pour les réserves et les régions urbaines, leur proportion respective diminuant d'un point de pourcentage, et la proportion rurale augmentant à 22 %.

Les répercussions de la migration sur les répartitions selon le lieu de résidence varient dans tous les groupes autochtones. Lorsqu'on suppose les tendances migratoires actuelles (projection 2), la proportion des Indiens inscrits vivant dans les réserves augmente pendant la période de projection, passant de 58 % à 63 %, la proportion rurale diminue, passant de 8 % à 4 %, et la proportion urbaine ne diminue que légèrement,

passant de 34 % à 33,5 %. Lorsqu'on ne suppose aucune migration (projection 1), la proportion d'Indiens vivant dans les réserves diminue de deux points de pourcentage, et l'on observe des augmentations correspondantes de la proportion des populations rurales et urbaines. Dans le cas des Indiens non inscrits, la proportion de la population résidant dans des régions urbaines diminuerait au même degré, avec ou sans migration, et ce, de 69 % en 1991 à 58 % (avec migration constante) en 2016. Cette diminution reflète la croissance plus rapide des régions rurales

par rapport aux régions urbaines, en raison des incidences positives des ajouts aux termes du projet de loi C-31, alloués à la population d'Indiens non inscrits dans les régions rurales, provenant d'Indiens inscrits vivant dans les réserves. Selon l'hypothèse de migration zéro, la répartition rurale et urbaine de la population métisse ne change presque pas. Lorsqu'on présume la migration actuelle, la proportion de Métis vivant dans les régions urbaines devrait décroître, passant de 64 % en 1991 à 61 % en 2016.

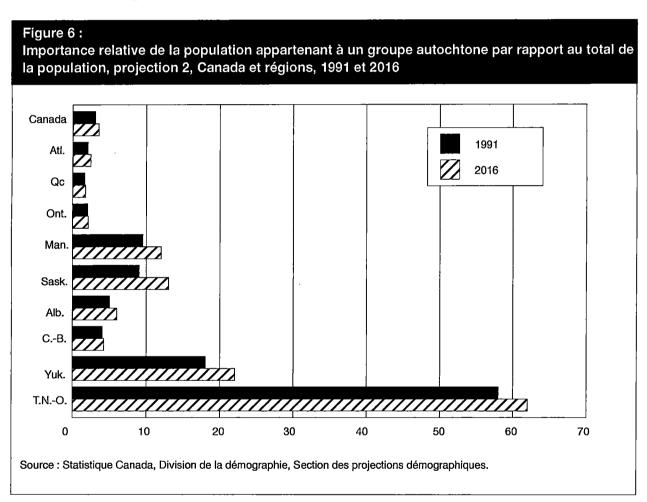


Tableau 6 :
Répartition selon le lieu de résidence de la population appartenant à un groupe autochtone selon le total de la population autochtone et le groupe autochtone pour les projections des tendances actuelles, (avec et sans migration), Canada, 1991 et 2016

	1991		2016				
			Sans r	nigration	Avec migration		
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
			Projection 1		Projection 2		
	(milliers)	%	(milliers)	%	(milliers)	%	
Total de la population autochtone							
Dans les réserves	254,6	35,3	376,0	34,3	418,7	38,2	
Régions rurales	146,1	20,3	243,7	22,3	218,2	20,0	
Régions urbaines	320,0	44,4	476,2	43,5	456,6	41,8	
Total	720,6	100,0	1 095,9	100,0	1 093,4	100,0	
Indiens d'Amérique du Nord							
Inscrits							
Dans les réserves	254,6	58,1	376,0	56,3	418,7	62,9	
Régions rurales	35,0	8,0	56,4	8,4	23,8	3,6	
Régions urbaines	148,5	33,9	235,3	35,2	223,1	33,5	
Total	438,0	100,0	667,7	100,0	665,6	100,0	
Non inscrits							
Régions rurales	34,9	31,0	72,8	40,8	74,5	41,8	
Régions urbaines	77,8	69,0	105,8	59,2	103,9	58,2	
Total	112,6	100,0	178,6	100,0	178,4	100,0	
Métis							
Régions rurales	49,3	35,4	71,6	35,9	77,4	38,8	
Régions urbaines	90,1	64,6	127,9	64,1	122,0	61,2	
Total	139,4	100,0	199,5	100,0	199,4	100,0	
lnuit							
Total	37,8	100,0	60,3	100,0	60,3	100,0	

CHAPITRE 7 - PROJECTIONS SELON LES ZONES NORD ET SUD

On a élaboré les projections de la population appartenant à un groupe autochtone selon des zones nord et sud choisies en consultation avec le personnel de la Commission. Les projections ont été établies au niveau du Canada seulement pour trois zones : le Grand Nord, le Moyen Nord et le Sud (l'annexe E du rapport principal contient les descriptions géographiques de ces zones, fondées sur les Divisions de recensement, tel que définies par la Commission (Norris Kerr et Nault, 1995)). Nous avons projeté la population de chaque groupe autochtone, ainsi que le total, selon ces zones et selon les trois grands groupes d'âge suivants: moins de 15 ans, de 15 à 54 ans, et 55 ans et plus, selon le sexe, en utilisant la projection 2 comme base de l'extrapolation.

Établissement des projections Nord et Sud

Les projections nord et sud ont été élaborées au moyen d'une technique de rapport plutôt que par la méthode de la composante de la cohorte qui avait été utilisée pour établir les projections selon la région et le lieu de résidence. Pour chaque groupe ayant déclaré une appartenance autochtone et pour l'ensemble de la population autochtone, on a obtenu les populations nord et sud en appliquant des proportions établies selon l'âge et le sexe de la

population vivant dans chaque zone à des projections correspondantes fondées sur les régions selon l'âge et le sexe pour le Canada. Ces proportions établies selon l'âge et le sexe ont été dérivées des données de l'EAPA pour 1991 (non ajustées pour le dénombrement incomplet et le sous-dénombrement) sur la répartition de la population appartenant à un groupe autochtone selon les zones nord et sud. Ces proportions fondées sur les données de 1991, maintenues constantes pendant la période de projection, ont été appliquées aux populations projetées respectives.

Tendances

L'analyse des proportions nord et sud selon le groupe autochtone et l'ensemble de la population autochtone montre que, parmi la population adulte, une proportion supérieure de femmes vivent au sud par rapport aux hommes. Ce qui n'est pas surprenant, ce sont les variations dans les répartitions nord et sud parmi les groupes autochtones. Dans le cas des femmes autochtones, par exemple, la plupart, à savoir 81 % des Indiennes non inscrites, vivent dans la zone sud, contre 71 % des Métisses, 63 % des Indiennes inscrites et seulement 12 % des femmes inuit (tableau 7).

Zones	es Groupe autochtone, sexe									
nord	Total de la population autochtone		Indiens inscrits		Indiens non inscrits		Métis		Inuit	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
					(en pour	centage)		_		-
Grand Nord	10,1	9,3	6,2	5,7	2,1	2,0	4,7	4,3	89,6	86,0
Moyen Nord	26,9	25,9	32,9	31,5	18,1	17,0	25,0	24,3	0,7	1,7
Sud	63,0	64,8	60,9	62,8	79,8	81,0	70,3	71,4	9,7	12,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Hypothèses

Compte tenu des spécifications de la Commission, nous avons élaboré des projections nord et sud pour un ensemble d'hypothèses, la continuation des tendances actuelles, utilisées pour la projection 2. En appliquant les proportions nord et sud à leurs valeurs de 1991 tout au long de la période de projection, nous avons présumé qu'il n'y aura pas de changements dans les répartitions nord et sud des différents groupes autochtones. c'est-à-dire que les comportements migratoires projetés ou que les écarts de fécondité parmi les régions dans les zones nord et sud ne modifieront pas les actuelles répartitions nord et sud de 1991. L'absence de données sur les tendances dans les distributions nord et sud des populations autochtones, a constitué une contrainte lors de l'élaboration des projections nord et sud. Nous avons donc pu seulement employer l'hypothèse constante pour 1991. De plus, cette projection nord et sud représente seulement une possibilité en termes d'hypothèses de croissance - par exemple, le scénario de croissances rapide et lente, utilisé dans les projections 3 et 4 respectivement, aurait pu être incorporé.

Résultats

Les résultats de la projection des populations totales pour les zones nord et sud, fondées sur la projection 2, sont présentés au tableau 8 pour les groupes autochtones et la population autochtone

totale. Dans chaque région, cette dernière devrait augmenter d'environ 52 % d'ici l'an 2016 pour chacune des trois zones. Dans le Grand Nord, on s'attend à ce que la population s'accroisse pour passer de 70 000 en 1991 à 106 000 en 2016; dans le Moyen Nord, elle passera de 190 000 à 289 000, et au sud, de 460 000 à 698 000. En ce qui concerne les Indiens inscrits et les Inuit, on prévoit que l'augmentation en pourcentage de la population pendant la période de 25 ans sera supérieure dans le Grand Nord, à savoir de 55 % et de 61 % respectivement, par rapport aux augmentations dans le Sud, soit de 52 % et de 46 % respectivement. L'inverse est vrai pour les Indiens non inscrits et les Métis, qui enregistreront des augmentations en pourcentage inférieures des populations vivant au Grand Nord, soit de 48 et de 40 % respectivement, par rapport à la croissance des populations méridionales, soit de 58 % et de 43 % respectivement. Ces différences entre les groupes autochtones en ce qui concerne la croissance prévue de leurs populations nord et sud reflètent les écarts régionaux dans la fécondité et les comportements migratoires. En termes d'âge et de sexe, les résultats de la projection reflètent les incidences des proportions nord et sud fondées sur l'EAPA de 1991, qui ont été maintenues constantes tout au long de la période de projection. En effet, parmi la population adulte, on présume que des proportions légèrement supérieures de femmes que d'hommes vivent dans la zone sud (Norris et al., 1995).

		Grand Nord	Moyen Nord	Total Sud	Tota
Total de la population autochtone	1991	70,1	190,3	460,2	720,6
	2016	106,0	289,2	698,2	1 093,4
Indiens inscrits	1991	26,0	141,1	271,0	438,0
	2016	40,2	213,2	412,1	665,6
Indiens non inscrits	1991	2,1	19,7	90,8	112,6
	2016	3,1	31,5	143,8	178,4
Métis	1991	6,2	34,3	98,9	139,4
	2016	8,7	49,3	141,4	199,4
Inuit	1991	34,0	0,2	3,7	37,8
	2016	54,7	0,2	5,4	60,3

CHAPITRE 8 - COMPARAISON AVEC LES PROJECTIONS PRÉCÉDENTES

Bien que la Division de la démographie de Statistique Canada ait produit, pour la première fois, des projections de la population appartenant à un groupe autochtone, elle avait déjà préparé auparavant des projections relatives aux populations autochtones. Quelques-uns des rapports plus récents comprennent les projections des Indiens inscrits établies à l'intention d'AINC (Nault et coll., 1993), ainsi que des projections selon les groupes autochtones, pour la population d'ascendance autochtone, à l'intention du groupe de travail de l'Équité en matière d'emploi (Loh, 1995). Ces projections ne sont pas directement comparables aux projections actuelles en raison des différences dans les populations de base et des hypothèse relatives aux composantes.

Les populations de base des groupes autochtones utilisées dans les projections actuelles fondées sur l'appartenance diffèrent considérablement de celles dans les projections fondées sur l'ascendance, relatives à l'équité en matière d'emploi (à l'exception des Indiens inscrits). La population autochtone dérivée de l'EAPA de 1991 est substantiellement différente des chiffres du Recensement de 1991 fondés sur l'ascendance autochtone.

Contrairement aux projections actuelles ou aux projections fondées sur l'ascendance, les

projections d'AINC ne concernent que les Indiens inscrits. Elles sont élaborées au moyen des données ajustées du registre des Indiens du Ministère. En ce qui concerne les Indiens inscrits, les chiffres du recensement et de l'EAPA sont inférieurs aux chiffres d'AINC en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les différences dans la définition et l'autodéclaration dans le Recensement; le fait que la couverture du recensement et de l'EAPA ne comprenne pas les détenus ayant déclaré une ascendance et une appartenance autochtones, les résidents des établissements de soins de longue durée, les personnes habitants des maisons meublées, des hôtels, etc., ainsi que les Indiens inscrits vivant à l'extérieur du Canada, qui, par contre, figurent dans le registre des Indiens d'AINC.

En plus des différences dans les populations de base des groupes autochtones sur le plan des autres projections, l'ensemble actuel de projections diffère aussi sur le plan de certaines des hypothèses relatives aux composantes, telles que les ajouts aux termes du projet de loi C-31 et la migration selon le lieu de résidence et la région, qui ont été introduites pour la première fois dans les projections actuelles. À cet égard, les projections fondées sur l'appartenance sont distinctes de celles fondées sur l'ascendance de l'équité en matière d'emploi.

CHAPITRE 9 - LIMITES DES PROJECTIONS

Comme cela est indiqué au début du présent rapport, la précision de toute projection dépend de la fiabilité des données sur la population de base et du degré auquel l'hypothèse sous-jacente de chaque composante représente la tendance réelle. Il faut tenir compte des deux facteurs lorsqu'on utilise les projections actuelles. La définition de la population appartenant à un groupe autochtone utilisée dans les projections actuelles dépend des perceptions subjectives qu'ont les répondants par rapport à leur affiliation à leur ascendance autochtone. Cette affiliation peut être affectée par divers facteurs, tels que les changements législatifs, la sensibilisation aux valeurs culturelles et traditionnelles et la cohésion de groupe. De plus, afin de dériver une population de base, il a été nécessaire d'ajuster la population de l'EAPA de 1991 selon l'âge et le sexe, compte tenu des effets du sous-dénombrement et du dénombrement incomplet.

En termes des composantes démographiques, des mesures directes de la fécondité et de la mortalité sont disponibles seulement pour les Indiens inscrits et les Inuit vivant au nord du Québec; on a donc dû élaborer des estimations pour les Métis et les Indiens non inscrits. Pour ces groupes, les hypothèses sont limitées à la mesure dans laquelle les données actuelles doivent être estimées. En ce qui concerne la migration, nous avons établi une seule hypothèse relative à la migration selon le lieu de résidence et la région (en plus de la migration zéro), au moyen d'estimations dérivées d'une seule période (de 1986 à 1991). Étant donné que la migration interne, en particulier interprovinciale, peut-être instable lorsqu'on l'observe pour la population en général, il aurait été idéalement préférable d'élaborer plus d'une hypothèse. Cependant, étant donné les limites des séries chronologiques de données sur la migration autochtone et vu que les mesures de la migration ont dû être estimées dans une certaine mesure, on a jugé que plus d'une hypothèse n'était pas faisable pour l'ensemble actuel de projections.

Les hypothèses relatives au projet de loi C-31 en ce qui concerne les naissances et les réinscriptions reflètent une tentative de modéliser dans une certaine mesure les incidences de la *Loi sur les*

Indiens sur la croissance prévue des populations d'Indiens inscrits et non inscrits. Il est difficile d'évaluer à quel point ces hypothèses sont réalistes, surtout en rapport avec l'allocation des ajouts en vertu du projet de loi C-31 des populations d'Indiens inscrits aux populations d'Indiens non inscrits, cette hypothèse étant fondée sur d'autres hypothèses concernant le mariage en dehors du groupe des Indiens inscrits. On a aussi supposé que pour les ajouts alloués des populations d'Indiens inscrits aux populations d'Indiens non inscrits, l'appartenance indienne sera maintenue.

En général, nous n'avons pas modélisé les répercussions des mariages en dehors du groupe autochtone dans ces projections. Les mariages en dehors du groupe pourraient affecter négativement la croissance de la population appartenant à un groupe autochtone. D'autre part, ce facteur pourrait être compensé par une sensibilisation accrue aux ascendances autochtones et une identification avec ces ascendances, au sein de la population canadienne.

Dans le cas des projections nord et sud, on a supposé que les répartitions géographiques de 1991 des groupes autochtones selon les zones nord et sud resteraient constantes selon l'âge et le sexe pendant la période de projection. Cette hypothèse simplificatrice est un facteur limitant dans ces projections. De plus, la projection nord et sud est fondée sur une seule extrapolation, la projection de la tendance actuelle, et représente une seule possibilité en termes d'hypothèses — étant donné que les projections de croissance rapide et lente auraient aussi pu être incorporées.

Enfin, outre ces limitations, il faudrait souligner que ces projections ne sont pas des prévisions. Elles représentent plutôt une tentative d'établir des scénarios de 25 ans fondés sur les hypothèses relatives aux composantes mentionnées, qui sont sujettes à des degrés variables d'incertitude. Étant donné l'accroissement prévu de l'incertitude liée au changement futur dans toute population pendant la période de projection, et vu que cette incertitude est plus grande dans le cas des petites populations, on présente une gamme de projections plausibles plutôt qu'une seule

projection. Il incombe à l'utilisateur de choisir une projection donnée et d'en interpréter les données.

Disponibilité des projections inédites

Il est possible d'obtenir des détails sur les données relatives aux projections choisies dans les tableaux du principal rapport de base inédit, qu'on peut se procurer auprès de la SCHL. On peut obtenir des données plus complètes et détaillées, inédites, selon l'âge et le sexe, les régions, les provinces et les territoires, ainsi que le lieu de résidence, moyennant des frais de recouvrement, auprès de la Section des projections démographiques, Division de la démographie (téléphone: (613) 951-2304 ou (613) 951-2316).

- Boxhill, W. (1984). Restrictions relatives à l'utilisation des données sur l'origine ethnique pour dénombrer les minorités visibles au Canada. Division des statistiques sociales, du logement et des familles. Statistique Canada. Document de travail. Ministre des Approvisionnements et Services Canada.
- Clatworthy, S. J. (1996). The Migration and Mobility Patterns of Canada's Aboriginal Population.

 Préparé pour la Commission royale sur les peuples autochtones, publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ottawa.
- Clatworthy, S. J. (1994). Revised Projection Scenarios Concerning the Population Implications of Section 6 of the Indian Act. Préparé par Four Directions Consulting Group, Winnipeg, pour la Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Nord.
- Létourneau, E. (1994). **Projections de la population des Inuit du Québec 1991-2016**. Directions des statistiques socio-démographiques. Bureau de la statistique du Québec.
- Loh, S. (1995). Projections de la population d'ascendance autochtone 1991-2016. (Version révisée du rapport préparé antérieurement par F. Nault et E. Jenkins). Rapport préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, pour le Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, Statistique Canada.
- Nault, F., J. Chen, M. V. George et M. J. Norris (1993). **Projections de la population indienne** inscrite, 1991-2016. Rapport préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada, pour Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).
- Norris, M. J., D. Kerr et F. Nault (1995). **Technical Report on Projections of the Population With Aboriginal Identity, Canada, 1991-2016**, préparé par la Section des projections démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada, pour la Commission royale sur les peuples autochtones.
- Pryor, E. T. (1984). Profil de la population féminine autochtone : recensement du Canada de 1981. Statistique Canada, Ministre des Approvisionnements et Services.
- Ram, B. (1991). Assimilation and Fertility of Native Indians, Some New Evidence. Document présenté à l'Assemblée annuelle de la Société canadienne de la population, juin 1991, Kingston.
- Romaniuc, A. (1987). Transition from Traditional High to Medium Low Fertility: Canada Aboriginals", Canadian Studies in Population, Vol. 14(1), pp. 69-88.
- Statistique Canada (1994). Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016. Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, nº 91-520 au catalogue, hors-série.

Chapitre 1

- L'EAPA a suivi des consultations étendues, tenues conjointement avec Statistique Canada et des représentants de l'Assemblée des Premières Nations, l'ancien Congrès des peuples autochtones du Canada, le Métis National Council, l'Inuit Tapirisat du Canada, ainsi que des représentants de nombreux organismes de recherche et de service et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Par exemple, la Division de la démographie a aussi préparé des projections démographiques autochtones en se fondant exclusivement sur les données du Recensement de 1991 relativement aux ascendances autochtones (Nault et coll., 1993, Loh, 1995).
- À la demande de la Commission royale, la classification d'«inscrit» s'applique seulement aux personnes déclarant appartenir au groupe d'Indien d'Amérique du Nord. Cela permet de mettre l'accent sur <u>l'appartenance culturelle</u> des Indiens d'Amérique du Nord, tout en permettant de déterminer la taille de la population des Indiens non inscrits. Ce dernier groupe n'a pas accès aux nombreux avantages des Indiens inscrits. Toutes les personnes qui se déclarent Métis mais qui sont aussi considérées comme inscrites aux termes de la Loi sur les Indiens sont traitées comme si elles étaient des Métis (et seulement des Métis). De même, lorsque des personnes se déclarent à la fois Inuit et Indiens inscrits, elles sont considérées comme Inuit (et Inuit seulement) dans les projections. Cela diffère de la pratique suivie par Statistique Canada lors de la publication de ses données sur la population d'Indiens inscrits au Canada, car toutes les personnes ayant cette distinction juridique font partie de la population d'Indiens inscrits.

Chapitre 2

4. Pour une discussion sur la méthode de la composante de la cohorte régionale, voir : STATISTIQUE CANADA (1994). Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016. Ottawa, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la technologie, nº 91-520 au catalogue, hors-série.

Chapitre 3

- La somme de ces chiffres dépasse légèrement le total, en raison d'un faible pourcentage de réponses multiples dans toutes les catégories autochtones. Ces chiffres ne comprennent pas les personnes vivant dans les réserves incomplètement dénombrées et ne tiennent pas compte d'autres sous-dénombrements dans le Recensement.
- 6. Ces chiffres excluent les personnes vivant dans des réserves ayant fait l'objet d'un dénombrement incomplet dans le Recensement de 1991 et l'EAPA, et ils ne tiennent pas compte du sous-dénombrement.
- 7. Les ajustements de la population hors des réserves utilisent des taux de sous-dénombrement pour la population canadienne en général, en l'absence de taux particuliers à la population autochtone vivant hors des réserves.
- 8. Lorsqu'une personne a répondu qu'elle s'identifiait avec plus d'un groupe autochtone (p. ex. Indien d'Amérique du Nord ou Métis), elle a été incluse dans chaque chiffre de population. À des fins de projection, seule la population autochtone totale est ajustée pour les réponses multiples; elle a été allouée à l'un des groupes autochtones, afin de ne pas surévaluer le chiffre total de la population.

Chapitre 4

L'évidence anecdotique laisse supposer que les personnes d'ascendance autochtone qui ne déclarent actuellement aucune appartenance sont susceptibles de demander le statut d'Indien si elles pensent qu'elles sont admissibles aux termes des critères du projet de loi C-31. Le fait de supposer que les personnes ayant déclaré l'ascendance et l'appartenance d'Indien non inscrit se prévalent du projet de loi C-31 dépend aussi du nombre de requérants prévus en vertu du projet de loi C-31. Si la population ayant déclaré l'appartenance était seulement utilisée pour alimenter le groupe aux termes du projet de loi C-31, cette population d'Indiens non inscrits fondée sur l'EAPA serait rapidement épuisée. On peut éviter ce scénario, qui est considéré comme hautement improbable, en élargissant le groupe potentiel.

Chapitre 6

- La classification urbaine utilisée dans ces projections combine à la fois les grandes RMR et les petites régions urbaines; par conséquent, les immigrations observées dans les RMR sont dissimulées par les fortes émigrations nettes des petites régions urbaines.
- 11. Le «transfert» des ajouts aux termes du projet de loi C-31 de la population d'Indiens inscrits à la population d'Indiens non inscrits a aussi des incidences indirectes sur le nombre d'ajouts pendant la période de projection (par les ajouts aux termes du projet de loi C-31).

ANNEXE A

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Diagramme 1 - Question relative à l'appartenance dans l'EAPA

Appartenance - Votre questionnaire de recensement indiquait que vous avez une certaine ascendance autochtone ou que vous êtes un Indien inscrit, selon la définition dans la *Loi sur les Indiens du Canada*. Par Autochtone, j'entends Indien d'Amérique du Nord, Inuit ou Métis.

A1. Avec quel groupe autochtone <u>vous</u> identifiez-vous?

- 1. Indien d'Amérique du Nord
- 2. Inuit
- 3. Métis
- 4. Autre groupe autochtone Veuillez préciser
- 5. Ne s'identifie à aucun groupe autochtone
- 1a. Êtes-vous un Indien inscrit, selon la définition dans la *Loi sur les Indiens du Canada*?

Diagramme 2 - Projections des groupes autochtones selon la province ou la région et le lieu de résidence

Indiens d'Amérique du Nord - Inscrits

Cette population a été projetée séparément pour les régions rurales et urbaines hors des réserves et dans les réserves. On effectue cette projection pour chaque province et territoire du Canada, sauf pour le Canada Atlantique, car on a amalgamé en une seule région les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Nous avons obtenu 27 régions distinctes dans le modèle de la composante de la cohorte régionale (neuf régions ventilées selon trois lieux de résidence). On réfère à cette population comme Indiens inscrits tout au long du rapport.

Indiens d'Amérique du Nord - Non inscrits

Cette population a été projetée séparément pour les régions rurales et urbaines hors des réserves, pour chacune des provinces du Canada. Les seules exceptions ont été les provinces de l'Atlantique (toutes les provinces ont été amalgamées en une seule région) et les deux territoires. En raison des petits nombres d'Indiens non inscrits vivant dans le Yukon, les deux territoires ont été amalgamés en une seule région. On n'a pas tenté de projeter séparément la population vivant dans les réserves, qui fait partie de la population rurale, en raison des petits nombres. Cela a produit 16 régions distinctes dans le modèle de la composante de la cohorte régionale (huit régions ventilées selon deux lieux de résidence). Tout au long du rapport, ce groupe est désigné comme étant des Indiens non inscrits.

Métis

Cette population a été projetée séparément dans les régions rurales et urbaines dans chacune des provinces du Canada, à l'exception des provinces de l'Atlantique (toutes les provinces ont été amalgamées en une seule région), et du Nord canadien. En raison des petits nombres de Métis vivant au Yukon, les deux territoires ont été amalgamés en une seule région. On n'a pas tenté de projeter séparément la population vivant dans les réserves, qui a été incluse dans la population rurale en raison des faibles nombres. Cela a produit 16 régions distinctes dans le modèle de la composante de la cohorte régionale (huit régions ventilées selon deux lieux de résidence).

Inuit

En raison des faibles nombres, cette population a été projetée séparément dans seulement quatre régions. Plus précisément, on a établi quatre projections séparées au moyen du modèle de la composante de la cohorte régionale en ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, le Québec et le Labrador, ainsi qu'une catégorie résiduelle comprenant le reste de la population inuit. On a abandonné le lieu de résidence en raison des petits nombres.

ANNEXE B

COMPOSANTE DES HYPOTHÈSES RELATIVES À LA CROISSANCE

HYPOTHÈSES DE FÉCONDITÉ

Élaboration des projections de la fécondité

Pour élaborer des projections de la fécondité, nous avons d'abord dû estimer les niveaux actuels de fécondité pour chaque groupe autochtone selon le lieu de résidence. Les données directes sur la fécondité des Autochtones ne sont pas disponibles pour tous les groupes autochtones. Les seules sources directes de données sur les naissances concernent les Indiens inscrits (sur la base du Registre des Indiens tenu par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)) et les Inuit du nord du Québec. Aucune source n'existe pour les Métis et les Indiens non inscrits. On a estimé les indices synthétiques de fécondité (ISF)12 pour 1991 au moyen des données d'EAPA sur les «enfants mis au monde» en combinaison avec les estimations d'AINC en ce qui concerne les Indiens inscrits.

Niveaux et tendances passés

Selon les estimations des ISF pour 1991, la fécondité des Inuit semble substantiellement supérieure à celle des autres groupes autochtones; viennent ensuite la population d'Indiens inscrits, les Métis et les Indiens non inscrits. En ce qui concerne le lieu de résidence, les estimations fondées sur l'EAPA indiquent aussi que les niveaux de fécondité sont supérieurs dans les réserves, puis dans les régions rurales hors des réserves, et ils sont les plus faibles dans les régions urbaines pour tous les groupes autochtones. Par exemple, en 1991, l'ISF des Inuit était d'environ 3,4 comparativement à 2,9 pour les Indiens inscrits, 2,0 pour les Indiens non inscrits et 2,5 pour les Métis.

La fécondité des Autochtones, qui est supérieure au niveau de fécondité de la population canadienne en général, diminue depuis les années 60 (Romaniuc, 1987). Les niveaux de fécondité diminuant des Indiens inscrits se rapprochent des niveaux de la population canadienne : ils sont passés d'un ISF de 4,2 en 1975 à 2,8 en 1991, comparativement à des ISF de 1,8 et 1,7 pour l'ensemble de la population canadienne (Nault et coll.). Les niveaux de fécondité parmi les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit se rapprochent aussi des niveaux nationaux (Ram, 1991), de sorte que le classement relatif des ISF dans tous les

groupes, comme on l'a observé pour 1991, est demeuré relativement uniforme avec le temps.

Hypothèses

Les hypothèses relatives à la fécondité future ont été élaborées pour les groupes autochtones selon le lieu de résidence, sur la base des ISF déjà projetés pour les Indiens inscrits dans les projections antérieures établies par AINC (Nault et coll.), et des estimations de la fécondité actuelle fondées sur les données de l'EAPA de 1991. Les hypothèses relatives à la fécondité (baisse rapide, niveau constant et baisse lente) ont été établies pour chaque groupe autochtone et lieu de résidence, d'abord au niveau national, puis on les a projetées par région. Mais seulement deux (la baisse rapide et le niveau constant) des trois hypothèses relatives à la fécondité ont été utilisées pour le dernier ensemble de projections. Les classements relatifs des groupes autochtones en termes d'ISF — les Inuit ayant la fécondité la plus grande, puis les Indiens inscrits, les Métis et les Indiens non inscrits — sont maintenus tout au long de la période de projection. De plus, la variation de la fécondité estimée selon le lieu de résidence — la fécondité étant la plus élevée dans les réserves, puis dans les régions rurales hors des réserves, et la plus faible dans les régions urbaines - est projetée tout au long de la période. Les hypothèse en termes d'ISF projetés pour 1991 et 2016 sont résumées par groupe autochtone au tableau 2 de la section 4.

Les deux hypothèses relatives à la fécondité peuvent être résumées de la façon suivante : d'après l'hypothèse de baisse rapide, qu'on considère être la plus plausible, la fécondité diminuera au-dessous des niveaux de remplacement de l'ISF de 2,1 enfants par femme, pour la plupart des sous-populations autochtones en 2016; selon l'hypothèse de niveau constant, qui représente un éloignement évident des récentes tendances, le niveau de fécondité est projeté de façon à demeurer constant au niveau observé en 1991, ce qui représente, dans les projections actuelles, une limite supérieure de la fécondité.

HYPOTHÈSES DE MORTALITÉ

Établissement des projections de la mortalité

En ce qui concerne les projections actuelles, on a dû estimer la mortalité et la projeter pour les

sous-populations autochtones, définies selon le lieu de résidence, au moyen des données sur les décès disponibles seulement pour les populations d'Indiens inscrits et les Inuit. Comme pour la fécondité, les données directes sur les décès des Autochtones sont produites seulement pour les Indiens inscrits et les Inuit. L'espérance de vie à la naissance estimée et projetée, e₀13 {nombre moyen d'années qu'on s'attend à vivre à la naissance}, a été dérivée pour les Indiens inscrits sur la base des données sur les décès déclarés du registre d'AINC (Nault et coll., 1993), et pour les Inuit du Nouveau-Québec, sur la base des données provenant d'un registre de la population tenu par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (Létourneau, 1994). Nous avons utilisé les données de l'EAPA relativement au niveau de scolarité atteint par la population des personnes âgées de 15 à 49 ans pour estimer l'e₀ de chaque sous-population autochtone relativement aux estimations actuellement disponibles.

Niveaux et tendances passés

Les estimations pour 1991 indiquent que l'espérance de vie à la naissance devrait être supérieure dans les régions urbaines par rapport aux régions rurales, et dans les régions rurales par rapport aux réserves. On s'attend aussi à ce qu'elle soit supérieure pour les Indiens non inscrits par rapport aux Métis, et pour les Métis par rapport aux Indiens inscrits. Dans les régions rurales, l'eo est pratiquement la même pour les Indiens inscrits et non inscrits et les Métis, mais dans les régions urbaines, les Indiens inscrits et non inscrits ont des espérances de vie plus longues que les Métis. L'espérance de vie estimative dans toutes les sous-populations autochtones varie donc selon une fourchette relativement grande. Par exemple, en 1991, l'e₀ des hommes allait de 57,6 pour les Inuit à 72,5 pour les Indiens d'Amérique du Nord dans les régions urbaines — une différence d'environ 15 ans. Les chiffres correspondants pour les femmes étaient de 68,8 et de 79 - une différence de 10,2 années. Les chiffres relatifs à la mortalité peuvent être jugés comme intermédiaires entre la mortalité mieux connue des Indiens inscrits, des Inuit et de l'ensemble des populations canadiennes.

Les données chronologiques sur la mortalité des Indiens inscrits et des Inuit indiquent que la mortalité des peuples autochtones a considérablement diminué au cours du dernier siècle, bien qu'elle soit encore de loin supérieure à la population canadienne en général. Une analyse des tendances passées de la mortalité des Indiens inscrits (Nault et coll., 1993) a démontré que les gains récemment observés ont quelque peu réduit l'écart entre la mortalité des Indiens inscrits et celle du reste de la population canadienne. Par exemple, entre 1975 et 1990, on estime que l'espérance de vie à la naissance des Indiens a augmenté de huit ans, passant de 59 à 67; et le taux de mortalité infantile a diminué de 39 à 12 décès pour 1 000 personnes.

Hypothèses

On a élaboré deux hypothèses relatives à la mortalité pour chaque groupe autochtone, selon le lieu de résidence, à l'échelle nationale. Les hypothèses peuvent être résumées de la façon suivante : d'après l'hypothèse d'une baisse de la mortalité, on suppose que l'espérance de vie à la naissance s'accroît, bien que toutes les projections demeurent au-dessous de la moyenne canadienne, dans toutes les populations autochtones, étant donné qu'une grande proportion d'Autochtones continueront à vivre dans des régions éloignées, dans des conditions climatiques rigoureuses. On suppose que les populations d'Inuit et d'Indiens inscrits vivant dans les réserves enregistreront la plus forte baisse, et que la mortalité continuera à être supérieure dans les régions rurales par rapport aux régions urbaines, et qu'elle sera supérieure dans les réserves par rapport aux régions hors des réserves. Selon l'hypothèse relative à la mortalité constante, considérée peu probable à la lumière des récentes tendances, les taux de survie pour 1991 sont maintenus constants tout au long de la période de projection pour tous les groupes autochtones, dans toutes les régions géographiques, et ils représentent une limite supérieure pour la mortalité dans les projections.

HYPOTHÈSES DE MIGRATION INTERNE¹⁴

La composante de la migration interne comprend deux ensembles géographiques : interprovincial/régional et lieu de résidence (réserves, régions rurales et urbaines hors des réserves). La projection de la migration autochtone selon le lieu de résidence et la région est effectuée ici pour la

première fois. Par comparaison à l'ensemble de la population canadienne, la migration interprovinciale n'est actuellement pas une composante de la croissance régionale au sein de la population autochtone (Clatworthy, 1994). Cependant, sur une période de projection de 25 ans, la fécondité baissant rapidement, la migration peut devenir un facteur plus important de la croissance selon la région et le lieu de résidence.

Établissement des projections de la migration

Les projections de la migration ont été élaborées pour trois des quatre groupes autochtones : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Métis. Dans le cas des Inuit, on a assumé que la migration était nulle car on a jugé que la migration, comme composante de la croissance pour la population inuit entre ses quatre grandes régions était négligeable (Clatworthy, 1994). Les hypothèses ont été formulées par groupe autochtone, par région et par lieu de résidence, au moyen des taux d'émigration selon l'âge et le sexe et des proportions origine-destination découlant d'une analyse des données sur la migration de l'EAPA. Une fois que les hypothèses sont appliquées au modèle de projection de la population, elles sont évaluées en termes des niveaux résultants de migration nette (immigrants moins émigrants) pour chaque région et lieu de résidence¹⁵.

Comportements et tendances migratoires

Migration selon le lieu de résidence

La tendance naturelle à la migration d'une collectivité à une autre a varié considérablement selon le lieu de résidence et le groupe autochtone pendant la période de 1986 à 1991. Au cours de celle-ci quelque 60 200 Indiens inscrits, 24 600 Indiens non inscrits et 27 800 Métis (âgés de 5 ans et plus) ont changé de collectivités. En ce qui concerne les Indiens inscrits, l'effet net de la migration résidentielle pendant la période de 1986 à 1987 est une immigration nette d'environ 8 000 personnes dans les réserves, une faible immigration nette d'un peu plus de 1 000 personnes dans les régions urbaines et une forte émigration nette de quelque 9 000 personnes des

régions rurales 16. Les incidences relatives en termes de croissance ou de décroissance nette de la population d'Indiens inscrits ont été les plus significatives pour les régions rurales. Par comparaison aux Indiens inscrits, les incidences nettes de la migration, à la fois pour les populations d'Indiens non inscrits et de Métis selon le lieu de résidence, étaient moins prononcées, mais positives, pour les régions rurales, et elles ont produit des pertes dans les régions urbaines.

Migration interrégionale

Le comportement migratoire global interrégional ou interprovincial de la population appartenant à un groupe autochtone, entre 1986 et 1991, peut probablement être le mieux décrit comme une migration «vers l'Ouest», plus ou moins typique de celle observée pour la population canadienne pendant la même période. Cependant, il y a des variations considérables au sein de chaque groupe autochtone en termes de destinations provinciales et de croissance ou de décroissance démographique attribuable à la migration, de sorte que les migrations d'Indiens inscrits ont entraîné une croissance démographique nette en Colombie-Britannique et Alberta, la plupart des autres provinces et régions enregistrant des pertes nettes. Par contre, pour les Indiens non inscrits, l'Ontario, l'Alberta et les Territoires ont connu des immigrations nettes; en ce qui concerne les Métis, l'Alberta a enregistré une immigration nette appréciable, alliée à une émigration nette considérable de l'Ontario.

Hypothèses

Il est difficile de projeter la migration future car elle est affectée par un certain nombre de facteurs socio-économiques, ainsi que par des éléments liés à l'âge et au sexe. Par exemple, la migration vers les réserves et de celles-ci est influencée par la disponibilité de logements dans les réserves, les perspectives économiques et en matière d'emploi dans les réserves et hors de celles-ci, ainsi que par les niveaux d'éducation. Étant donné la difficulté de prévoir les facteurs sous-tendant les comportements migratoires, et que les analyses des tendances passées sont limitées, nous avons utilisé les comportements migratoires actuels comme base pour établir des hypothèses en matière de migration.

On a employé, dans les projections, deux ensembles d'hypothèses reliées à la migration, selon la région et le lieu de résidence : la migration zéro et la continuation des régimes actuels fondés sur la période de 1986 à 1991, qu'on a maintenus à un niveau constant pendant la période de projection. L'application de l'hypothèse de migration «zéro» dans un ensemble de projections permet d'évaluer les incidences de l'hypothèse relative à la migration actuelle sur la croissance future des populations autochtones selon la région et le lieu de résidence.

En ce qui concerne les Indiens inscrits, le scénario de migration actuel selon le lieu de résidence reflète les comportements observés pendant la période de 1986 à 1991, qui sont aussi semblables aux comportements estimés pour les Indiens inscrits à partir de périodes de recensement antérieures — notamment une immigration nette vers les réserves et une émigration nette des régions rurales (Norris, 1995)¹⁷. Pendant la période de projection, les réserves enregistrent de faibles immigrations nettes de population, les régions rurales, des pertes significatives, et les régions urbaines, des émigrations nettes relativement faibles. Pour les Indiens non inscrits et les Métis, la tendance à l'augmentation démographique attribuable à la migration dans les régions urbaines enregistrant une perte de population

correspondante dans les régions rurales a été projetée tout au long de la majeure partie de la période de projection. On prévoit que les incidences de la migration nette, relatives à la taille de la population selon le lieu de résidence, diminueront chaque année pendant la période de projection pour tous les groupes autochtones.

Les hypothèses en matière de migration interprovinciale reflètent la continuation des comportements migratoires observés pour chaque groupe autochtone pendant la période de 1986 à 1991. En ce qui concerne les Indiens inscrits, les hypothèses reflètent la continuation d'une tendance à la migration «vers l'Ouest», dans laquelle on a projeté les immigrations nettes de personnes pour l'Alberta et la Colombie-Britannique, tout au long de la période de projection de 25 ans. Pour les Indiens non inscrits, on a présumé l'immigration nette continue vers l'Ontario, l'Alberta et les Territoires; et pour la population de Métis, on a présumé une émigration nette continue de l'Ontario, accompagnée d'immigrations nettes vers l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Territoires. On prévoit que les répercussions de la migration interrégionale relative à la taille de la population restera généralement stable ou diminuera pendant la période de projection.

Annexe B

- Indice synthétique de fécondité: La somme des taux de fécondité selon l'âge pendant une année donnée. Cet indice indique le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait si les taux de fécondité par âge actuels se maintenaient pendant sa période de procréation.
- Mesure statistique dérivée de la table de survie indiquant le nombre moyen d'années de vie qui reste pour une personne à des âges spécifiés, si les taux de mortalité par âge actuel prédominent pendant le reste de la vie de cette personne (e₀ désigne l'espérance de vie à la naissance).
- Il y a deux types de migration: la migration internationale et la migration interne. Aux fins de projection, on suppose que la population autochtone n'est pas affectée par la migration internationale. Selon les données de l'EAPA de 1991, sur 115 000 migrants autochtones qui ont vécu dans une collectivité différente il y a cinq ans, seuls environ 2 000 avaient vécu à l'extérieur du Canada.
- 15. En raison des petits nombres, de la taille de l'échantillon et de la suppression de données, les taux d'émigration et les proportions origine-destination n'ont pu être calculés directement au moyen des données sur la migration observées de l'EAPA. On a élaboré des procédures d'estimation pour dériver les taux et les proportions d'immigration nécessaires. Comme ces procédures d'estimation sont nécessaires, on conseille de faire preuve d'une certaine prudence en particulier pour les régions ayant de petites populations, lors de l'interprétation des taux, des proportions et des niveaux de migration nets résultants.
- Afin d'obtenir une estimation plus précise de l'émigration des réserves vers les régions urbaines et rurales hors des réserves, cette analyse porte sur quelque 2 000 migrants dont le lieu de résidence il y a cinq ans était une réserve incomplètement dénombrée. Par conséquent, les niveaux de migration nette diffèrent quelque peu, mais pas de manière significative, de ceux indiqués dans l'analyse de Clatworthy (1996), qui a exclu les migrants des réserves incomplètement dénombrées.
- Dans le cas des Indiens inscrits, il y avait un éventail dans l'estimation des taux d'émigration, en raison des incidences des ajustements pour le sous-dénombrement et le dénombrement incomplet des réserves dans les établissements. Compte tenu des discussions avec le personnel de la Commission, un scénario de la migration a été élaboré à l'intérieur de l'éventail des taux d'émigration estimatifs de la collectivité qui fournissent le scénario possible «le plus favorable» pour les régions urbaines en termes de faibles pertes, le moins favorable pour les régions rurales en termes d'importantes émigrations nettes, et une projection relativement conservatrice d'immigrations nettes vers les réserves. Le régime de base de la migration nette n'a pas été modifié de façon significative par le choix des estimations.